

I – Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

Volume 20, numéro 2, 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702497ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702497ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. (1989). I – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 20(2), 369–404. <https://doi.org/10.7202/702497ar>

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Madeleine ALBERT et Hélène GALARNEAU*

I — Les relations extérieures du Canada

(janvier à mars 1989)

A — Aperçu général

Dès le 1^{er} janvier, le début du mandat canadien au Conseil de sécurité et l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE) venaient poser des balises importantes pour le comportement international du Canada au cours des prochaines années. D'une part, la participation du Canada au Conseil de sécurité l'obligeait à revoir sa politique envers l'OLP. Le Canada réitérait aussi, au cours du trimestre, ses engagements au sein des forces de sécurité onusiennes. La recherche de la paix se manifestait également par les interventions du Canada, avec ses alliés de l'OTAN, aux négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe ainsi qu'aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. D'autre part, au plan commercial, la volonté du gouvernement canadien de profiter à la fois de l'ALE avec les États-Unis et des liens commerciaux établis avec l'Europe, malgré l'échéance de 1992, s'est également fait sentir.

Par ailleurs, plusieurs dossiers ont connu des sorts divers. Certains, comme l'éventuel achat de sous-marins nucléaires, voyaient leur aboutissement retardé. D'autres, comme le conflit sur les pêches avec la France, connaissaient des développements positifs. D'autres encore, comme l'environnement, émergeaient à l'agenda des grandes préoccupations internationales et le Canada n'était pas étranger aux réunions internationales qui ont eu lieu en ce début d'année. Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney présentait le 30 janvier la composition du nouveau Conseil des ministres. MM. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. John Crosbie, ministre du Commerce international, de même que Mmes Monique Landry, ministre des Relations extérieures et Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, conservaient leur poste. M. Bill McKnight était nommé ministre de la Défense, en remplacement de M. Perrin Beatty, muté à la Santé et au Bien-être social, tandis que le Premier ministre attribuait à Mme Mary Collins la charge de ministre associée de la Défense.¹ Enfin, M. Mulroney, déclarant que son

* *Documentalistes au CQRI.*

1. *Le Devoir*, 31 janvier 1989, p. A8; *The Globe and Mail*, 31 janvier 1989, p. A3; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 31 janvier 1989, pp. A1 et A8.

Revue Études internationales, volume XX, n° 2, juin 1989

gouvernement se devait de faire face à de lourdes contraintes budgétaires, annonçait, sans en dévoiler les détails, qu'une réorganisation majeure des ministères serait mise en oeuvre au cours des deux prochaines années.²

B — Les politiques de défense

1 — Recrutement et acquisition d'équipements au sein des forces armées

Un rapport annuel de l'OTAN sur les contributions par pays à l'effort de défense, paru début janvier, plaçait le Canada à l'avant-dernier rang des pays membres de l'OTAN pour la part en pourcentage du PNB qu'il alloue aux dépenses relatives à la défense. Le nombre des effectifs des forces armées aurait glissé sous la barre du 1 % du nombre total de travailleurs au pays en 1988, selon le *Globe and Mail*.³ Dans le même ordre d'idées, on rapportait fin février la difficulté qu'éprouvent les responsables du recrutement dans les Forces armées. On note en effet une baisse de 30 % dans le nombre de demandes de recrutement, depuis deux ans, ainsi qu'une hausse du quart dans le nombre de départs.⁴

Par ailleurs, la Commission canadienne des droits de la personne rendait le 20 février sa décision relative à la place des femmes dans l'armée, statuant que les forces armées canadiennes auront dix ans pour intégrer complètement (sauf dans les sous-marins) les femmes dans leurs unités de combat. La ministre associée de la Défense nationale, Mme Mary Collins, annonçait quelques jours plus tard que le ministère donnerait suite à cette décision. La Commission canadienne des droits de la personne et les forces armées canadiennes doivent élaborer à ce sujet un plan de mise en oeuvre mutuellement satisfaisant.⁵

Alors que le ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, laissait entendre le 25 janvier que l'achat de sous-marins nucléaires pourrait être moins prioritaire pour le nouveau cabinet conservateur, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, déclarait lors du remaniement ministériel que l'engagement pris par le Canada lors de la publication du Livre blanc sur la défense tenait toujours, bien qu'il soit sujet, comme toute autre politique, à des révisions budgétaires à la lumière des réalités fiscales.⁶ Selon *Le Devoir*, le nouveau ministre de la Défense, M. William McKnight, procédait dès sa nomination, fin janvier, à l'étude du programme d'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire, afin d'analyser l'impact que pourrait provoquer son éventuel abandon.⁷ Toujours selon *Le Devoir*, le premier ministre Mulroney aurait

2. ROSS HOWARD, *The Globe and Mail*, 19 janvier 1989, pp. A1 et A4; SUSAN DELACOURT, *The Globe and Mail*, 31 janvier 1989, p. A4; CHRISTOPHER WADDELL, *The Globe and Mail*, 31 janvier 1989, pp. A1 et A4.

3. PAUL KORING, *The Globe and Mail*, 18 janvier 1989, pp. A1-A2.

4. PATRICK SULLIVAN, *The Globe and Mail*, 25 janvier 1989, p. A6.

5. *Le Devoir*, 21 février 1989, p. A3, voir aussi *The Globe and Mail*, 21 février 1989, pp. A1 et A2; Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 15/89*, 1^{er} mars 1989; *The Globe and Mail*, 2 mars 1989, p. A5; *Le Devoir*, 2 mars 1989, p. A3.

6. *Le Devoir*, 26 janvier 1989, p. A3; voir aussi ROSS HOWARD, *The Globe and Mail*, 31 janvier 1989, p. A3.

7. *Le Devoir*, 21 février 1989, pp. B15 et B16.

assuré les dirigeants britanniques et français que les deux pays étaient toujours dans la course lors de son voyage aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne à la mi-mars.⁸

Par ailleurs, le ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty, annonçait le 25 janvier qu'il acceptait les recommandations du rapport Barton sur l'autodéfense chimique et bactériologique, et qu'il en ordonnait la mise en oeuvre sans délai. Rappelons que le rapport Barton confirme que les activités de défense chimique et bactériologique du Canada ne sont menées qu'à des fins d'autodéfense et propose d'améliorer la gestion de ce programme et de mieux faire connaître au public ce dont il s'agit.⁹

2 – Désarmement et contrôle des armements

Trois grandes conférences internationales marquaient le trimestre dans ce secteur. En premier lieu, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirigeait la délégation canadienne à la Conférence de Paris sur les armes chimiques, organisée du 7 au 11 janvier. Rappelant que les soldats canadiens avaient été parmi les premiers à subir les effets de ces armes au cours du premier conflit mondial, M. Clark espérait voir condamnée toute violation au protocole de Genève de 1925 et déclarait que le Canada souhaite une interdiction totale et définitive de toutes les armes chimiques, incluant tant la production, le stockage que l'utilisation proprement dite de ces armes. Il notait l'importance de disposer de moyens fiables de vérification et l'engagement du Canada dans le développement de procédures d'enquête et d'inspection. Il rappelait enfin que le Canada n'a aucune intention d'utiliser des armes chimiques, qu'il ne compte pas en fabriquer ou en stocker, à moins qu'on en utilise contre ses forces armées, sa population civile ou celles de ses alliés. Le secrétaire d'État a par ailleurs rappelé que le Canada ne disposait pas d'armes biologiques ou à toxines et qu'il n'avait pas l'intention d'en produire ou d'en stocker.¹⁰ Par ailleurs, le ministre de la Défense nationale annonçait le 9 janvier la création d'un poste de conseiller scientifique de la défense pour les négociations sur le contrôle des armes chimiques, auprès de la mission permanente du Canada à la Conférence sur le désarmement de Genève. Ce nouveau poste devrait améliorer la participation canadienne à la conclusion d'un accord international sur les armes chimiques.¹¹

Vienne était le théâtre à la mi-janvier de la seconde rencontre du trimestre en matière de désarmement, soit la réunion de suivi de la CSCE. À cette occasion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, rappelait que depuis le début de ces négociations le Canada avait soulevé la question fondamentale de la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de la CSCE. M. Clark se déclarait satisfait

8. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 13 mars 1989, pp. A1 et A8; et *Le Devoir*, 15 mars 1989, pp. A1-A10.

9. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 03/89*, 25 janvier 1989.

10. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 001*, 3 janvier 1989 et *Déclarations et discours no 89/1*, 8 janvier 1989; *Le Devoir*, 9 janvier 1989, p. A14; *The Globe and Mail*, 9 janvier 1989, p. A5; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 004*, 11 janvier 1989; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 11 janvier 1989, pp. A1 et A8; John GRAY, *The Globe and Mail*, 11 janvier 1989, p. A5; John GRAY, *The Globe and Mail*, 14 janvier 1989, p. A3.

11. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 01/89*, 9 janvier 1989.

de l'issue des travaux de la Conférence, et rappelait que l'expérience acquise dans le cadre des négociations MBFR serait très utile dans les nouvelles négociations qui s'engageraient sous peu sur les forces conventionnelles en Europe, négociations auxquelles le Canada souscrit sans réserve. Qualifiant le Document de clôture de Vienne d'étape marquante et opportune dans les relations Est-Ouest et dans l'évolution de l'Europe, M. Clark notait la fierté du Canada d'avoir participé à la formulation d'éléments clés de l'Acte final.¹²

Le Canada acceptait à la mi-janvier de participer aux négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (CFE) et aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) qui s'ouvraient à Vienne début mars. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, faisait valoir en début d'année l'importance de ces négociations pour le Canada et l'occasion unique qu'elles constituaient pour faire avancer la cause de la sécurité en Europe.¹³ Rappelant la nouvelle dynamique des relations Est-Ouest, M. Clark se disait convaincu, début mars, que ces négociations puissent déboucher sur une transformation radicale des relations en Europe. Pour sa part, Madame Mary Collins, ministre associée de la Défense nationale, représentait le Canada lors de la réunion ministérielle qui précédait immédiatement, entre le 6 et le 8 mars, le début des négociations proprement dites.¹⁴ Rappelant l'engagement du Canada en Europe et la participation de militaires canadiens aux activités de vérification et d'observation, Mme Collins déclarait que le Canada, dans le cadre de l'OTAN, chercherait à améliorer les mesures de confiance convenues à Stockholm, notamment en favorisant la mise en place d'une tribune annuelle d'échange de renseignements sur les organismes militaires ainsi que « l'adoption de mesures permettant de prévoir avec plus de justesse les activités militaires. »¹⁵ Elle notait que l'OTAN proposerait également l'organisation d'échanges de vues sur la doctrine militaire. En ce qui concerne les négociations CFE, Madame Collins signalait que le but des propositions avancées par l'OTAN était « d'accroître la stabilité grâce à la réduction des moyens grâce auxquels il est possible de lancer des attaques par surprise et des opérations offensives de grande envergure »,¹⁶ cette réduction devant se faire par l'imposition de limites aux armements stockés en Europe. La ministre associée de la Défense rappelait enfin l'importance accordée par le Canada aux mesures de vérification.¹⁷ Le chef de la délégation canadienne, M. David Peel, se voyait chargé de déposer les propositions de l'OTAN à la table de négociations. Celles-ci prévoient des plafonds pour les chars, canons et véhicules blindés dans toute l'Europe, une limite de 30 % de la possession par chaque pays de chaque type d'armement, une limite sur les forces qu'un pays peut stationner dans un autre pays et des mesures de vérification, de

12. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et Discours no 89/3*, 19 janvier 1989; voir aussi Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 8*, 16 janvier 1989; *Le Devoir*, 17 janvier 1989, p. A5; *Le Devoir*, 20 janvier 1989, p. A5; Bernard MEIXNER, *Le Devoir*, 16 janvier 1989, p. A5; *The Globe and Mail*, 14 janvier 1989, p. A3; *The Globe and Mail*, 20 janvier 1989, p. A8.

13. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 006*, 16 janvier 1989 et *Le Devoir*, 6 mars 1989, p. A5.

14. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 047*, 1^{er} mars 1989.

15. *Ibid.*, *Discours 89/09*, 7 mars 1989.

16. *Idem.*

17. *Idem.*

restructuration des forces armées et d'échanges d'information. Le Pacte de Varsovie souhaite pour sa part un plan de réductions en trois phases, réduisant d'abord les asymétries et les possibilités d'attaques surprise, puis une réduction des forces armées de 20 % et enfin prévoyait la disposition défensive des forces du Pacte et de l'OTAN.¹⁸ Les négociations de Vienne, ouvertes sur une note d'optimisme, devraient durer plusieurs années.¹⁹

C — Les politiques économiques et commerciales

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, recommandait au Cabinet début mars des modifications à la liste des pays soumis au contrôle des exportations « sensibles ». Ainsi, conformément aux engagements pris lors des réunions des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, l'Afrique du Sud sera ajoutée à cette liste. M. Clark annonçait également le retrait des neuf pays du Pacte de Varsovie, du Vietnam et de la Corée du Nord de cette liste, et ce dans le but de réduire les contraintes au commerce de marchandises non stratégiques avec ces pays. Par ailleurs, le secrétaire d'État soumettait une révision importante de la liste de marchandises d'exportation contrôlée, axée sur l'ajout de marchandises à caractère névralgique et sur la suppression d'articles ne faisant plus l'objet de préoccupations. Cette révision permettra de placer les exportateurs canadiens sur le même pied que leurs compétiteurs européens et japonais.²⁰

Dans une lettre rendue publique à la mi-février, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, enjoignait le Tribunal canadien du commerce international de compléter son étude en cours depuis l'an dernier sur la nécessité de réduire les tarifs en matière de textiles importés de l'extérieur de l'Amérique du Nord. À cette occasion, le ministre remarquait que les tarifs canadiens sur ces textiles peuvent être jusqu'à vingt-cinq (25 %) pour cent plus élevés que ceux appliqués par les autres pays industrialisés, ce qui augmente les coûts tant pour l'industrie que pour les consommateurs. La révision des tarifs, qui devait être l'objet d'audiences publiques en mars, se poursuivra tout au long de 1989.²¹

Le monde bancaire était secoué en début d'année par une crise, provoquée par la décision du gouvernement d'accorder temporairement, par arrêté en conseil, une charte bancaire à la société *American Express*. La controverse découle du fait que la Loi des banques requiert une séparation très stricte entre d'une part les activités bancaires et d'autre part les activités commerciales. Malgré les arguments de l'Association des banquiers canadiens, le ministre des Finances maintenait sa position, tout en reportant d'un an l'attribution des lettres patentes à la banque *American Express*,

18. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 10 mars 1989, p. A5; voir aussi *The Globe and Mail*, 10 mars 1989, p. A2; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 8 mars 1989, p. A5; *The Globe and Mail*, 8 mars 1989, p. A9; Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 53*, 9 mars 1989; Le texte de la proposition de l'OTAN pour les négociations CFE a été publié dans *Arms Control Today*, mars 1989, pp. 18-19.

19. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 7 mars 1989, pp. A1-A8.

20. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 050*, 6 mars 1989.

21. *The Globe and Mail*, 11 février 1989, p. B4 et 15 février 1989, p. A6.

soit après l'examen par le Parlement de la nouvelle loi sur les institutions financières²² qui devrait donner les mêmes droits aux banques canadiennes.

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, lançait le 22 février Infotech'89, une tournée effectuée par des agents du développement de la technologie du ministère des Affaires extérieures dans le cadre du Programme d'apports technologiques. Cette tournée de 11 villes canadiennes avait pour but d'informer les gens d'affaires, les universitaires et les milieux gouvernementaux des derniers développements technologiques à l'échelle mondiale. Selon le ministre, une meilleure information en matière technologique devrait permettre à nos gens d'affaires de rester nettement concurrentiels.²³

Le secteur des exportations agricoles connaissait lui aussi quelques développements. Ainsi, le ministre Charles Mayer décidait d'enlever à la Commission canadienne du blé la responsabilité de l'exportation de l'avoine et ce, à compter du 1^{er} août prochain. On apprenait également que le même organisme se verra forcé de réduire ses exportations totales de moitié en 1989 à cause de la sécheresse de l'été dernier.²⁴

Le déficit budgétaire du gouvernement fédéral faisait l'objet d'un rapport du FMI, qui recommandait début mars au gouvernement de le réduire de \$ 9 milliards afin d'éviter une dépréciation du dollar, une hausse des taux d'intérêts et une chute des cours boursiers. Le ministre des Finances trouvait réaliste l'évaluation du FMI, alors que le premier ministre Mulroney, reconnaissant l'importance du message du FMI, déclarait que le montant de \$ 9 milliards avancé par le Fonds ne devait pas constituer un « chiffre magique ». Il ajoutait que les moyens à mettre en oeuvre pour régler ce problème devaient être discutés par des Canadiens.²⁵

Enfin, selon des données publiées par Statistique Canada et rapportées par *Le Devoir*, le Canada a connu en 1988 une baisse de son excédent commercial (secteur marchandise seulement). En effet, l'excédent de \$ 8,9 milliards représente une chute de \$ 2,2 milliards par rapport à l'année précédente. La progression du dollar canadien au cours de l'année expliquerait l'augmentation des importations et la diminution de la croissance des exportations.²⁶

-
22. Jacquie McNISH, *The Globe and Mail*, 19 janvier 1989, pp. A1-A2; John KOHUT, *The Globe and Mail*, 25 janvier 1989, p. A8; *Le Devoir*, 23 janvier 1989, p. A2; Jean CHARTIER, *Le Devoir*, 25 janvier 1989, p. B11; Jean CHARTIER, *Le Devoir*, 26 janvier 1989, p. B13; John KOHUT, *The Globe and Mail*, 26 janvier 1989, pp. B1-B8; Jacquie McNISH, *The Globe and Mail*, 31 janvier 1989, pp. B1-B5; Jean CHARTIER, *Le Devoir*, 4 février 1989, p. B1; John KOHUT, *The Globe and Mail*, 4 février 1989, pp. B1-B6; *The Globe and Mail*, 8 février 1989, p. B3.
23. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 017*, 31 janvier 1989 et *Communiqué no 036*, 22 février 1989.
24. *The Globe and Mail*, 21 janvier 1989, p. B3; *The Globe and Mail*, 30 janvier 1989, p. B3.
25. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 8 mars 1989, pp. A1-A8; Paul-André COMEAU, *Le Devoir*, 9 mars 1989, p. A8; Marian STINSON et Brian MILNER, *The Globe and Mail*, 8 mars 1989, p. B3; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 8 mars 1989, pp. A1-A3, *The Globe and Mail*, 9 mars 1989, p. A6.
26. Jean-Pierre LEGAULT, *Le Devoir*, 18 février 1989, p. B3; voir aussi Clyde GRAHAM, *Le Devoir*, 18 janvier 1989, p. B14.

D — Les politiques d'aide au développement

À la suite du rapport d'un groupe de recherches de Toronto portant sur une stratégie de sensibilisation du public aux questions de développement, *Le Devoir* rapportait que la ministre responsable de l'ACDI, Madame Monique Landry, en acceptait dans l'ensemble les recommandations et considérait la mise sur pied d'une unité de sensibilisation comme prioritaire. Le groupe recommandait la création d'une telle unité et d'un comité consultatif national, ainsi que le maintien du Programme de participation du public. La ministre aurait demandé à ses fonctionnaires d'examiner la recommandation visant à créer un Centre national de ressources pour l'information sur les questions mondiales. La stratégie de communication proposée par les auteurs du rapport, inspirée des techniques de marketing social, viserait à modifier les attitudes des Canadiens et à les amener à situer leur analyse dans une perspective d'interdépendance et de coopération internationale.²⁷

L'ACDI lançait aussi début mars un nouveau programme: Associés pour le développement. Doté d'un budget de \$ 5 millions, ce programme vise à favoriser l'intégration de jeunes diplômés universitaires dans des projets de développement.²⁸ De plus, l'ACDI poursuivait au cours du trimestre ses versements à divers organismes et institutions: \$ 700,000, sur une période de deux ans, au groupe Disabled People's International pour la formation et les actions visant à défendre les intérêts des handicapés dans les pays en voie de développement; \$ 453,000 à l'Université de Moncton et \$ 451,700 à l'Université d'Ottawa pour des programmes de bourses d'études supérieures pour étudiants de pays en développement.²⁹

E — Les politiques d'immigration

On assistait au cours de ce trimestre à l'entrée en vigueur de la loi sur la reconnaissance du statut de réfugié. Le gouvernement fédéral tentait également de mettre en place le système devant permettre d'examiner les 85,000 cas de personnes ayant réclamé le statut de réfugié avant le 1^{er} janvier 1989.

Dès la première semaine de janvier, le système d'examen des nouvelles demandes était submergé de 265 dossiers. Début mars, *Le Devoir* rapportait que depuis le 1^{er} janvier, 1,255 dossiers avaient été ouverts.³⁰ De ce nombre, 978 avaient passé l'étape de l'enquête préliminaire; 851 d'entre eux avaient été référés à la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié (CISR) récemment créée. Dans 72 cas, sur les 978 étudiés sommairement, les commissaires ont refusé de reconnaître un minimum de fondement à la demande. 185 nouveaux réfugiés étaient officiellement reconnus début mars. Cependant, on ne connaissait toujours pas fin mars la liste des « tiers-pays

27. Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 3 mars 1989, p. A7; voir aussi Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 22 mars 1989, p. A4.

28. *Le Devoir*, 3 mars 1989, p. A4.

29. ACDI, *Communiqué no 89-04*, 1^{er} février 1989; *Communiqué no 89-05*, 14 février 1989; *Communiqué no 89-09*, 10 février 1989.

30. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 4 mars 1989, pp. A1-A2.

sûrs » prévue par la nouvelle loi. Parmi les mesures adoptées, on apprenait à la mi-janvier que le ministère de l'Immigration cherchait à évaluer la fiabilité des grandes compagnies aériennes et leur capacité de détecter les faux réfugiés. Une réunion devait avoir lieu le 17 janvier à Ottawa à ce sujet, regroupant des représentants du ministère de l'Immigration, de l'Association internationale du transport aérien (IATA) et de l'Association of Airlines Representatives in Canada.³¹

Dans un autre ordre d'idées, un porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. Andrew Anderson, confirmait à la mi-janvier que le ministère révisait la politique obligeant les universités à embaucher d'abord des professeurs canadiens, avant d'avoir recours aux services de professeurs étrangers.³² L'assouplissement éventuel de cette règle rendrait possible le recrutement simultané de professeurs canadiens ou étrangers.³³

Un porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. Gordon Barnett, soulignait le 31 mars que le gouvernement fédéral prévoyait expulser 20,000 des 85,000 revendicateurs du statut de réfugié qui étaient au Canada avant le 1^{er} janvier 1989, les autres devant soit demeurer au pays soit le quitter de leur propre gré. Le ministère commençait en mars à examiner les 30,000 cas les plus anciens et l'on pourrait éventuellement permettre à de faux réfugiés, selon M. Barnett, de demeurer au Canada pour des raisons humanitaires.³⁴ *Le Globe and Mail* rapportait dans son édition du 1^{er} avril que le Conseil du Trésor avait approuvé le montant supplémentaire de \$ 100 millions devant être consacré, sur une période de deux ans, au traitement des 85,000 dossiers en attente.³⁵ Le 16 janvier, Mme Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avait confirmé qu'à partir de ce jour, les demandeurs du statut de réfugié qui étaient au Canada avant le 1^{er} janvier 1989, étaient autorisés à travailler.³⁶

Le moratoire protégeant de l'expulsion une centaine de réfugiés haïtiens entrés au pays avant le 1^{er} janvier était levé le 5 janvier par la ministre Barbara McDougall. Selon *Le Devoir*, cette décision aurait été basée sur l'évaluation positive de l'évolution de la situation en Haïti faite par le ministère des Affaires extérieures. « La situation y est plus calme qu'il y a quelques mois », selon une porte-parole de ce ministère. Les ordonnances de renvoi déjà prononcées à l'endroit de certaines de ces personnes devenaient dès lors exécutoires. L'attaché de presse de la ministre McDougall, M. Ian Sandinsky, confirmait début février la volonté de la ministre de ne pas réinstaurer pour l'instant ce moratoire.³⁷ Par ailleurs, les 174 citoyens de l'Asie de l'Est, pour la

31. Victor MALAREK, *The Globe and Mail*, 10 janvier 1989, pp. A1-A2; Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 24 janvier 1989, p. A3; *Le Devoir*, 17 janvier 1989, p. A2.

32. Margaret POLANYI, *The Globe and Mail*, 10 janvier 1989, p. A4; *Le Devoir* 10 janvier 1989, p. A4; *Le Devoir*, 11 janvier 1989, p. A2.

33. *Le Devoir*, 10 janvier 1989, p. A4; *Le Devoir*, 11 janvier 1989, p. A2.

34. Marie TISON, *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989, p. A6.

35. *The Globe and Mail*, 1^{er} avril 1989, p. A3.

36. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué 89-01*, 16 janvier 1989.

37. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 18 janvier 1989, p. A3; Jean-Claude LECLERC, *Le Devoir*, 19 janvier 1989, p. A6; Marie TISON, *Le Devoir*, 20 janvier 1989, p. A3; Marie TISON, *Le Devoir*, 3 février 1989, p. A2.

plupart d'origine Sikh, débarqués en Nouvelle-Écosse en juillet 1987, attendaient toujours début janvier que l'on statue sur leur sort.³⁸

F — Organisations et rencontres internationales

1 — L'ONU

Le Canada entamait le 1^{er} janvier son mandat de deux ans au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada y exerçait notamment son droit de vote le 11 janvier, en s'opposant à une résolution critiquant les États-Unis pour avoir abattu deux MIG-23 libyens la semaine précédente. Le 30 janvier, M. Joe Clark, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, déclarait à Toronto que le Canada entendait favoriser, durant son mandat au Conseil de sécurité, des compromis réalisables. Le 23 février, M. Clark effectuait une visite de travail au siège des Nations Unies pour y discuter de la Namibie, du rôle du Canada dans les forces de maintien de la paix et de la participation possible du Canada au processus de paix en Amérique centrale.³⁹

En janvier, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, M. Yves Fortier, déclarait que le Canada était prêt à participer au financement de nouvelles missions de paix de l'ONU. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, et son collègue M. Bill McKnight, ministre de la Défense, rendaient publics le 1^{er} mars les éléments de la contribution du Canada au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibie. Une unité logistique de 235 membres des forces armées canadiennes sera dépêchée sur les lieux, de même que quelques policiers militaires et officiers d'état-major. Le contingent canadien sera sous le commandement du colonel Michael Jeffrey. Ces troupes allaient être déployées en Namibie à partir de la mi-mars, le mandat du GANUPT prenant effet le 1^{er} avril. Lors de sa visite de travail à l'ONU en février, M. Clark avait remis aux responsables de l'organisation un chèque de \$ 10 millions de dollars (U.S.) devant couvrir l'essentiel de la contribution canadienne.⁴⁰ Enfin, rappelant sa qualité de membre du Conseil de sécurité et de co-auteur du plan initial de 1978 pour un règlement en Namibie, le Canada annonçait par la voie du ministre Clark, le 29 mars, qu'il établirait en Namibie à compter du 1^{er} avril sa propre mission d'observation. M. Clark annonçait également que le Canada, soucieux de maintenir son impartialité, ne financerait pas directement la SWAPO.⁴¹ Par ailleurs, le *Globe and Mail* faisait part le 16 février de l'optimisme de hauts fonctionnaires canadiens quant à une participation éventuelle

38. Kevin Cox, *The Globe and Mail*, 7 janvier 1989, p. A3.

39. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 259*, 30 décembre 1988; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 6 janvier 1989, p. A4; *The Globe and Mail*, 12 janvier 1989, p. A2; Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/06*, 30 janvier 1989 et *Communiqué no 037*, 23 février 1989.

40. Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 17 février 1989, pp. A1 et A4; *The Globe and Mail*, 23 février 1989, p. A1; *Le Devoir*, 24 février 1989, p. A5; *The Globe and Mail*, 25 février 1989, p. A8; Gouvernement du Canada, *Communiqué no 046*, 1^{er} mars 1989; *Le Devoir*, 11 mars 1989, p. A5.

41. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 065*, 29 mars 1989; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 30 mars 1989, p. A5.

du Canada   une mission d'observation des Nations Unies en Am rique centrale. Toujours selon le journal, le Canada souhaiterait toutefois que le mandat et les objectifs fix s   la force de paix soient tr s clairs.⁴²

Le 1^{er} janvier marquait  galement le d but du mandat canadien de trois ans   la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Mme A. Reynell Andreychuk, d j  haut-commissaire canadienne au Kenya, sera de plus charg e de ce mandat. Par ailleurs, une porte-parole du minist re des Affaires ext rieures affirmait, le 19 janvier, que le Canada accepterait d'ici juin qu'un comit  des Nations Unies examine d' ventuelles plaintes   l'endroit du Canada concernant la torture et la cruaut .⁴³

La ministre des Relations ext rieures et du d veloppement international, Mme Monique Landry, soulignait lors des consultations annuelles sur les droits de la personne avec les ONG que le Canada continuerait de chercher l'acceptation de nouvelles normes en mati re de protection des droits, mais qu'il comptait d sormais tenter d'am liorer les m canismes d'application et de surveillance des instruments juridiques internationaux.⁴⁴

2 – Le Commonwealth

Le secr taire d' tat aux Affaires ext rieures pr sident du 6 au 8 f vrier   Harare, au Zimbabwe, la troisi me r union du comit  des ministres des Affaires  trang res du Commonwealth sur l'Afrique australe. Les ministres devaient   cette occasion se pencher sur les accusations de d stabilisation port es envers l'Afrique du Sud par les cinq pays de la ligne de front, sur le soutien   apporter   ces pays et sur le cas de la Namibie. Dans son allocution prononc e   l'ouverture de la rencontre, le 6 f vrier, M. Clark constatait tout d'abord que l'Afrique du Sud n'avait pas manifest  de changement dans sa politique d'apartheid depuis la derni re r union   Toronto. Le secr taire d' tat aux Affaires ext rieures r it rait l'appui du Canada au processus d'acc s   l'ind pendance de la Namibie. Il d non ait  galement la d stabilisation pratiqu e par l'Afrique du Sud envers les  tats de la ligne de front, l'accusant de miner l' conomie de toute la r gion. Il notait toutefois que la d stabilisation ne cesserait qu'avec le d mant lement de la politique d'apartheid.   propos des sanctions, M. Clark rappelait les efforts et les mesures mis de l'avant par le Canada; il incitait ses coll gues   poursuivre la recherche de moyens efficaces destin s   intensifier les pressions envers l'Afrique du Sud.⁴⁵

Au cours de la rencontre, le Canada  tait l'objet de critiques de la part de certains repr sentants africains. Des all gations relatives   la vente de pi ces d'armement   l'Afrique du Sud par des compagnies canadiennes amenaient le premier ministre Mulroney   d clarer, de sa r sidence du Lac Meech, que le Canada ne vend pas

42. ROSS HOWARD, *The Globe and Mail*, 16 f vrier 1989, p. A9.

43. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 18 janvier 1989, p. A3; *The Globe and Mail*, 20 janvier 1989, p. A8.

44. Minist re des Affaires ext rieures, *Discours no 89/04*, 23 janvier 1989.

45. Minist re des Affaires ext rieures, *Communiqu  no 018*, 1^{er} f vrier 1989; *Le Devoir*, 6 f vrier 1989, p. A14; Minist re des Affaires ext rieures, *Discours no 89/08*, 6 f vrier 1989, *Le Devoir*, 7 f vrier 1989, p. A8.

d'armes et qu'il n'est pas de sa responsabilité que quelqu'un vende des pièces à une tierce partie qui en fabriquera des armes. M. Clark déclarait en conférence de presse : « Il n'existe aucune preuve de livraison d'armes du Canada, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers pays. S'il existe des preuves, j'aimerais qu'on m'en fasse part ». ⁴⁶ Par ailleurs, M. Clark reconnaissait qu'un prêt, accordé par une banque canadienne à une compagnie sud-africaine établie au Luxembourg, pouvait violer l'esprit, sinon la lettre, de l'entente relative aux sanctions approuvée par le Commonwealth en 1986. M. Clark disait cependant préférer la persuasion à la coercition dans ce cas. ⁴⁷ Enfin, *Le Devoir* rapportait dans son édition du 7 février que M. Clark se disait quelque peu embarrassé par l'augmentation en 1988 du commerce canadien avec l'Afrique du Sud. Il notait cependant que cette augmentation ne contrevenait pas à l'entente survenue entre les pays du Commonwealth. ⁴⁸ La rencontre de Harare se terminait par l'annonce, par le comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, de son intention de revoir le libellé des sanctions envers l'Afrique du Sud, afin qu'il colle de plus près à la réalité. ⁴⁹

3 – La Francophonie

Le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, participait les 30 et 31 mars à Paris à une réunion de préparation du Sommet de Dakar. M. Bouchard, ancien ambassadeur du Canada à Paris et chargé du dossier de la Francophonie pour le gouvernement canadien, dénonçait à cette occasion l'attitude de la France dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'« affaire de l'Institut Pasteur ». Critiquant la décision de l'Institut de publier ses *Annales* en anglais, le ministre Bouchard, tel que cité par *Le Devoir*, demandait à la France de « donner l'exemple » et « de ne pas baisser pavillon au moment où nous vivons ce grand élan de la Francophonie ». Soulignant son inquiétude et même son découragement, M. Bouchard, niant une quelconque immixtion de sa part dans la politique de la France, notait l'existence de solutions positives au problème, et souhaitait une démarche commune à Dakar. « Peut-être », disait-il « que les Français pensent qu'ils n'ont pas besoin de la Francophonie. Mais nous, nous en avons besoin ». Rappelons que la place du français dans le monde scientifique sera à l'ordre du jour du Sommet de Dakar. ⁵⁰

4 – Le GATT et le Groupe de Cairns

On apprenait le 29 janvier que le Canada et les États-Unis avaient soumis au Conseil du GATT la proposition de faire examiner l'Accord de libre-échange conclu entre les deux pays par un groupe de travail du GATT. La proposition était adoptée à l'unanimité par le Conseil du GATT le 8 février. Le représentant canadien auprès du Conseil, M. Rob Wright, adjoint du chef de délégation, soumettait la proposition au

46. Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 8 février 1989, pp. A1-A2; *Le Devoir*, 9 février 1989, p. A10.

47. Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 9 février 1989, pp. A1-A2.

48. *Le Devoir*, 7 février 1989, p. A8; voir aussi Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 10 février 1989, p. A8; Oakland Ross, *The Globe and Mail*, 11 février 1989, P. D3.

49. *Le Devoir*, 9 février 1989, p. A10.

50. *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989, pp. A1 et A10.

Conseil et notait que le Canada comptait coopérer pleinement avec le Groupe, dont le travail pourrait prendre de 6 à 18 mois.⁵¹

La question agricole faisait toujours l'objet d'intenses négociations à la suite de l'échec de la Conférence de Montréal. Le désaccord entre les États-Unis et la Communauté européenne à ce sujet restait vif, et le Canada appuyait, le 8 février, la demande d'enquête formulée par la CEE lors de la réunion régulière du Conseil du GATT.⁵² Le Groupe de Cairns se réunissait pour sa part en Nouvelle-Zélande du 17 au 19 mars. Le ministre canadien du Commerce extérieur, M. John Crosbie, participait à cette rencontre, qui avait pour but d'élaborer une stratégie susceptible de débloquer les négociations commerciales multilatérales. Au cours des mois précédents, M. Crosbie avait profité de ses rencontres ministérielles pour tenter de sortir les négociations de l'impasse entre les États-Unis et la CEE. À l'occasion de la rencontre en Nouvelle-Zélande, M. Crosbie rappelait que la santé de l'agriculture est tributaire de la sécurité d'accès des produits agricoles aux marchés mondiaux, de mesures justes et efficaces du GATT et de la baisse des subventions. À l'issue de la réunion de trois jours, les ministres du Commerce des 14 pays membres du Groupe de Cairns enjoignaient la CEE de déposer en avril, à la table des négociations du GATT à Genève, un ensemble crédible de réformes, ou, à défaut, la CEE encourrait les foudres de ses partenaires.⁵³

5 - L'OACI

Le Conseil de l'OACI se réunissait à Montréal à la mi-février pour étudier les mesures de sécurité antiterrorisme. M. Benoît Bouchard, représentant le Canada, souhaitait à cette occasion jouer un rôle actif pour favoriser le consensus. Le ministre des Transports encourageait ses collègues à se conformer à la règle de l'OACI sur la concordance passagers/bagages et il évoquait également la question des coûts de la sécurité, rappelant que le Canada entend consacrer \$10 millions d'ici 1991 pour fournir de l'aide financière et technique aux pays en voie de développement. M. Bouchard rappelait aussi à ses interlocuteurs que le Canada évalue, depuis septembre 1987, la « cote de sécurité » des personnes ayant accès aux aéroports et aux passagers. Les membres du Conseil de l'OACI s'entendaient pour adopter, d'ici quelques mois, de nouvelles normes en matière de sécurité. La résolution adoptée invitait les membres à accorder la plus haute priorité à l'intensification de la lutte au terrorisme et au sabotage. Selon *Le Devoir*, une équipe de l'OACI spécialisée en détection d'explosifs devait se réunir à Montréal du 6 au 10 mars.⁵⁴

6 - Rencontres économiques multilatérales

Deux rencontres préparatoires au prochain Sommet des sept principaux pays industrialisés, prévu pour juillet prochain à Paris, avaient lieu au cours du trimestre.

51. Edward GREENSPORN, *The Globe and Mail*, 30 janvier 1989, pp. A1 et A2; Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 026*, 8 février 1989; *The Globe and Mail*, 9 février 1989, p. B3.

52. *The Globe and Mail*, 10 février 1989, p. B28.

53. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 057*, 15 mars 1989; *The Globe and Mail*, 20 mars 1989, p. B5; Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 60*, 28 mars 1989.

54. *The Globe and Mail*, 26 janvier 1989, p. A11; Martin PELCHAT, *Le Devoir*, 16 février 1989, p. A8; Martin PELCHAT, *Le Devoir*, 17 février 1989, pp. A1 et A10.

Les ministres des Finances du Groupe des Sept se réunissaient à Washington le 3 février pour examiner la question de la stabilisation des taux de change, le problème de la dette des pays en voie de développement, ainsi que les taux d'intérêt et les déficits budgétaires. À propos de la réduction de la dette, le ministre canadien des Finances, M. Michael Wilson, reconnaissait que des propositions avaient été déposées, mais que les solutions devaient être volontaires, basées sur les règles du marché et adaptées à chaque cas. Il rappelait que tous s'entendent sur la nécessité de coopérer afin de trouver une solution à la dette des pays en voie de développement.⁵⁵

Par ailleurs, les représentants personnels des dirigeants -les sherpas- tenaient en France une réunion de travail, fin février. Cette rencontre, première d'une série de trois ou quatre, leur permettait de discuter de l'ordre du jour du Sommet de Paris, qui se déroulera du 14 au 16 juillet prochain. Les chefs d'État et de gouvernements réunis en France devraient examiner la remontée de l'inflation et des taux d'intérêt, la coopération dans le domaine monétaire, le commerce international et la dette du Tiers-monde, de même que la coopération en matière de protection de l'environnement.⁵⁶

7 – Rencontres internationales sur l'environnement

Le premier trimestre était la scène de quatre grandes conférences internationales ayant pour thème l'environnement. Du 20 au 22 février avait lieu à Ottawa, à l'invitation du gouvernement canadien, une rencontre de juristes et de spécialistes des politiques environnementales. Cette réunion, faisant suite à la conférence sur l'atmosphère tenue à Toronto en juin dernier, visait à conclure une entente sur les principes juridiques devant contribuer à la protection de l'atmosphère et à élaborer des recommandations pour le futur. Le ministre canadien de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, annonçait le 20 février l'intention du gouvernement canadien d'éliminer d'ici 1999, 85 % des chlorofluorocarbures (CFC), dépassant ainsi de 100 % les objectifs prévus par le Protocole de Montréal de 1987. Le ministre de l'Environnement, invoquant l'urgence de la situation, pressait ses collègues d'agir sans attendre les résultats d'interminables études. Cité par *Le Devoir*, le ministre souhaitait la mise sur pied d'un cadre légal et l'emploi de mécanismes de recours pour les pays subissant une pollution d'origine étrangère. La conférence se terminait par l'adoption de la *Déclaration d'Ottawa*, qui reconnaît l'atmosphère comme une « ressource commune d'intérêt vital pour l'humanité », ressource que tous les États devraient protéger. Les signataires réclament un traité international réduisant les émanations de gaz et la création d'un Fonds fiduciaire de l'atmosphère de la Terre. La déclaration d'Ottawa devrait être soumise au Comité international sur le changement climatique, relevant des Nations Unies, ainsi qu'à la seconde conférence mondiale sur le climat, en 1990. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, M. Edward Lee, déclarait au terme

55. Jean Pierre LEGAULT, *Le Devoir*, 3 février 1989, p. B15; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 4 février 1989, p. B17.

56. *Le Devoir*, 1^{er} mars 1989, p. B16.

de la conférence que le Canada entendait promouvoir ces décisions lors des prochaines rencontres du Commonwealth, de la Francophonie et du Sommet des Sept.⁵⁷

La première ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, recevait du 5 au 7 mars à Londres, les représentants d'une centaine de pays, dont le Canada, lors d'une conférence intitulée: « Sauver la couche d'ozone ». Le ministre d'État à la Science et à la Technologie du Canada, M. William Winegard, déclarait à cette occasion que des substituts aux CFC devaient être mis à la disposition des pays en voie de développement. Selon lui, il serait tout à fait injuste qu'ils ne disposent pas de ces produits. À l'issue de la conférence de Londres, qui était organisée avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, vingt pays de plus ratifiaient le *Protocole de Montréal*.⁵⁸

La semaine suivante, une vingtaine de chefs d'État(s) et de gouvernement(s) se réunissaient à La Haye, aux Pays-Bas, à l'invitation de la France, de la Norvège et des Pays-Bas, pour une conférence internationale sur l'environnement. La conférence avait pour but de créer une agence de surveillance qui serait dotée de pouvoirs de sanctions envers les États pollueurs. Le premier ministre Brian Mulroney y représentait le Canada. M. Mulroney devait rencontrer le premier ministre néerlandais M. Lubbers et son homologue norvégien, Mme Brundtland. Le Premier ministre canadien rappelait l'importance d'agir rapidement pour protéger l'atmosphère afin de léguer un monde décent à nos descendants. Selon *Le Devoir*, M. Mulroney espérait que la réunion renforce la volonté politique de tous les pays. Le Premier ministre signait, au nom du Canada, la *Déclaration de La Haye*, qui prévoit la création d'une nouvelle autorité institutionnelle, sous la responsabilité des Nations Unies, qui surveillera et élaborera des normes internationales. Les décisions de cet organisme, qui pourrait être soit une toute nouvelle agence, soit une institution déjà existante, seront sujettes à examen par la Cour internationale de Justice de La Haye. Le document invite également les pays industrialisés à compenser financièrement les pays du Tiers-monde pour leurs efforts en matière de contrôle de la pollution.⁵⁹

Enfin, c'est à Bâle qu'avait lieu la conférence internationale sur le trafic des déchets toxiques du 20 au 24 mars. Les 116 pays représentés approuvaient à l'unanimité, le 22 mars, le texte du traité. Connue sous le nom de *Convention de Bâle*, ce

57. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 029*, 16 février 1989; *Le Devoir*, 18 février 1989, p. A12; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 18 février 1989, p. A7; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 21 février 1989, pp. A1 et A10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 21 février 1989, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 23 février 1989, p. A2; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 23 février 1989, p. A1.

58. John GRAY, *The Globe and Mail*, 6 mars 1989, pp. A1 et A5 et *Le Devoir*, 8 mars 1989, p. A3; voir aussi *Le Devoir*, 4 mars 1989, pp. A1 et A12; *The Globe and Mail*, 4 mars 1989, p. A8; *Le Devoir*, 6 mars 1989, pp. A1 et A14.

59. John GRAY, *The Globe and Mail*, 4 mars 1989, p. A8; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 9 mars 1989, p. A4; *Le Devoir*, 10 mars 1989, p. A10; *Le Devoir*, 11 mars 1989, pp. A1 et A12; John GRAY, *The Globe and Mail*, 11 mars 1989, p. A6; *Le Devoir*, 13 mars 1989, p. A2; John GRAY, *The Globe and Mail*, 13 mars 1989, p. A9; Le texte officiel de la Déclaration de La Haye a été publié en français dans *Le Devoir* du 3 avril 1989, p. A5 et en anglais dans le *Globe and Mail*, même jour, p. A3.

document sera mis en oeuvre trois mois après son approbation par vingt pays.⁶⁰ L'un des principaux problèmes abordés par les délégués à la conférence était la proposition de certains pays, incluant le Canada, concernant le droit de passage. Le Canada souhaitait d'une part être avisé du transport de déchets toxiques via ses eaux territoriales, et d'autre part entendait disposer d'un droit de refus à ce sujet. Si cette proposition recevait l'assentiment des délégations du Tiers-monde, elle soulevait l'opposition de pays producteurs de déchets toxiques.

G — Les relations canado-américaines

1 — Visite du Président Bush à Ottawa

Souhaitant maintenir la tradition établie par ses prédécesseurs, tout en lui conférant un caractère moins formel, le nouveau président américain effectuait son premier voyage à l'étranger au Canada. M. Bush rencontrait à Ottawa, le 10 février, le Premier ministre canadien. La veille, avant son départ pour Ottawa, M. Bush avait annoncé, devant les deux Chambres du Congrès réunies, son intention de trouver un compromis avec les législateurs américains afin de promulguer une loi encadrant l'émission de polluants provoquant les pluies acides. Au sortir de ses entretiens avec le premier ministre Mulroney, M. Bush laissait savoir que le temps des études était fini. Il confirmait sa volonté de procéder d'abord à l'adoption d'une loi dans son propre pays avant d'entamer des pourparlers avec le Canada pour la conclusion d'un accord sur les pluies acides. Le Premier ministre canadien qualifiait de « progrès substantiels » les propos du président Bush.⁶¹ On trouvera un peu plus bas d'autres détails sur l'évolution des dossiers en matière d'environnement.

Les deux dirigeants se seraient également entretenus, selon *Le Devoir*, de l'état des relations Est-Ouest et de la situation politique en Union soviétique. De plus, le secrétaire d'État américain, M. James Baker, rappelait la satisfaction de Washington devant la décision canadienne d'autoriser les essais des missiles de croisière de seconde génération.

Dans le cadre de cette visite, le ministre canadien du Commerce, M. John Crosbie, rencontrait son homologue américain, Mme Carla Hills, tandis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, recevait le secrétaire d'État américain lors d'un dîner officiel. Fin mars, on apprenait que le premier ministre Mulroney rendrait la politesse au président américain par une visite à Washington le 3 mai prochain.⁶²

Au plan diplomatique, M. Derek Burney, nouvel ambassadeur canadien à Washington, débutait son mandat le 1^{er} janvier, alors que le président Bush nommait en

60. *Le Devoir*, 20 mars 1989, p. A3; *Le Devoir*, 21 mars 1989, p. A2; Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 22 mars 1989, pp. A1 et A10; *The Globe and Mail*, 23 mars 1989, p. A1; Colette DENIS, *L'Express*, 31 mars 1989, p. 24.

61. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 13 janvier 1989, pp. A1-A2; Christopher WADDELL, Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 25 janvier 1989, pp. A1 et A8; Paul-André COMEAU, *Le Devoir*, 11 janvier 1989, p. A10; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 11 février 1989, p. A1-A12; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 15 février 1989, p. A8.

62. *The Globe and Mail*, 29 mars 1989, p. A3.

mars M. Edward Ney au poste d'ambassadeur des États-Unis au Canada, en remplacement de M. Thomas Niles.⁶³

2 – Les questions commerciales

De nombreux développements marquaient les relations commerciales canado-américaines au cours du trimestre, principalement dans le contexte de la mise en vigueur, à compter du 1^{er} janvier, de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis.

Le 4 janvier, M. John Crosbie, ministre du Commerce extérieur, annonçait, qu'à la suite de la décision américaine de retarder les réductions tarifaires sur le contreplaqué et les copeaux de bois, le Canada suspendait ses réductions tarifaires sur ces produits et faisait appel aux dispositions du chapitre 18 de l'ALE concernant le règlement des différends, en demandant des consultations bilatérales à ce sujet. Le Canada entreprenait les mêmes procédures en ce qui concerne la laine. De plus, le ministre tentait de dissiper la confusion qui entoure l'application de l'ALE au régime de retransmission des signaux de télévision. Ainsi, un système de rémunération sera instauré, mais n'entrera en vigueur qu'en janvier 1990. Le gouvernement canadien créera d'ici là une Commission du droit d'auteur. Selon le *Globe and Mail* du 4 janvier, les arrêtés-en-conseil relatifs à ces questions auraient été adoptés par le Cabinet le 30 décembre 1988.⁶⁴ Si la viande importée des États-Unis faisait l'objet à compter du début de l'année d'inspections beaucoup moins fréquentes qu'auparavant, le *Devoir* du 7 janvier rapportait que les producteurs américains de porc avaient déposé une plainte auprès du Département du Commerce afin d'obtenir des droits compensateurs sur l'importation aux États-Unis de produits du porc venant du Canada.⁶⁵ Le 10 janvier, le ministre canadien du Commerce extérieur annonçait la tenue de séminaires sur l'Accord de libre-échange dans le but d'aider les exportateurs à mieux saisir les modifications apportées par la mise en oeuvre de l'ALE.⁶⁶ Le 1^{er} février, c'est la tenue d'une autre série de séminaires d'information destinés aux entreprises canadiennes désirant profiter des possibilités de contrats avec le gouvernement américain, suscitées par l'ALE, qui était annoncée par le ministre.⁶⁷

On apprenait par voie de communiqué, le 25 janvier, les premières nominations faites par le Canada aux groupes spéciaux canado-américains de règlements des différends.⁶⁸ Parmi les personnes nommées, on note la présence de deux anciens premiers ministres provinciaux, MM. Peter Lougheed et Gerald Regan. Rappelons que

63. *Le Devoir*, 23 janvier 1989, p. A2; *Le Devoir*, 25 mars 1989, p. A5; *The Globe and Mail*, 25 Mars 1989, p. A2; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 9 mars 1989, pp. A1 et A2.

64. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 2*, 4 janvier 1989; Christopher WADDELL et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 4 janvier 1989, pp. A1 et A4; Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 5 janvier 1989, p. A9.

65. *Le Devoir*, 7 janvier 1989, p. A3; Geoffrey YORK, *The Globe and Mail*, 2 mars 1989, p. A8; Oliver BERTIN, *The Globe and Mail*, 17 février 1989, p. B4.

66. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 3*, 10 janvier 1989.

67. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 20*, 1^{er} février 1989; *The Globe and Mail*, 1^{er} février 1989, p. B5.

68. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 13*, 25 janvier 1989.

les membres de ces groupes spéciaux seront chargés de trancher tout différend survenant dans le cadre de l'ALE, sauf ceux relatifs aux droits antidumping, aux droits compensateurs ou aux services financiers.⁶⁹ Ils seront également soumis à un code d'éthique dans le but d'éviter tout conflit d'intérêt. Le 1^{er} février, le ministre du Commerce extérieur annonçait la nomination de Mme Ellen Beall comme Secrétaire de la section canadienne du Secrétariat binational créé en vertu de l'ALE. Ce secrétariat doit fournir les services de soutien et de greffe requis par les groupes spéciaux.⁷⁰

Le dossier des exportations d'acier était également à l'agenda au cours du mois de février. Au sortir de sa rencontre avec le président Bush le 10 février, le premier ministre Mulroney exprimait l'avis que les producteurs canadiens ne devraient pas faire l'objet de restrictions de la part des États-Unis. Cette question était également à l'ordre du jour de la rencontre tenue au même moment entre le ministre canadien du Commerce extérieur, M. John Crosbie, et la nouvelle secrétaire au Commerce des États-Unis, Mme Carla Hills. Le 24 février, le ministre Crosbie confirmait la décision du département américain du Commerce d'imposer provisoirement des droits de 103.5 pour cent aux rails d'acier exportés du Canada, produits considérés comme subventionnés.⁷¹ Le département américain du Commerce doit cependant vérifier ses constatations et une décision finale sur ces droits provisoires devrait être rendue en mai.⁷²

Suite à une décision prise lors de leur rencontre du 10 février, les ministres responsables du Commerce des deux pays se rencontraient à nouveau le 13 mars à Washington lors de la première session officielle de la Commission du commerce canado-américain.⁷³ À cette occasion, M. Crosbie et Mme Hills se sont entendus pour mettre sur pied un comité spécial sur le commerce automobile et pour nommer, d'ici le mois de mai, un groupe de travail sur les subventions. Ils ont également convenu de créer des comités sur les questions douanières relatives à l'accès aux marchés, ainsi que sur l'agriculture. M. Crosbie qualifiait sa rencontre avec la représentante américaine du Commerce d'« historique ». Le Canada et les États-Unis ont également confirmé qu'ils retourneront à la table de négociations afin d'accélérer la réduction de tarifs à l'importation sur une cinquantaine de produits. Ces négociations pourraient commencer dès ce printemps et les réductions s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 1990.⁷⁴

Au Canada, c'est à la fin mars que le comité consultatif chargé d'examiner les moyens à mettre en place pour faciliter l'adaptation au libre-échange remettait son rapport au premier ministre Mulroney. Dans un rapport unanime intitulé *S'adapter pour gagner*, les membres du comité présidé par M. Jean de Grandpré suggèrent au

69. *Le Devoir*, 6 janvier 1989, p. A8; Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 26 janvier 1989, pp. A1-A2.

70. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 19*, 1^{er} février 1989.

71. John KOHUT, *The Globe and Mail*, 11 février 1989, pp. B1 et B4; Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 38*, 24 février 1989.

72. Ken ROMAIN, *The Globe and Mail*, 8 mars 1989, p. B3.

73. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 13 mars 1989, pp. B1 et B2.

74. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 14 mars 1989, pp. B1 et B2; *Le Devoir*, 14 mars 1989, p. A3; Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 23 février 1989, pp. A1 et A2.

gouvernement fédéral de ne pas instaurer de programmes d'ajustement au libre-échange et de mettre l'accent sur la formation de la main-d'oeuvre plutôt que sur le soutien du revenu. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration déclarait que la réaction du gouvernement serait connue après une étude approfondie du rapport.⁷⁵

Rappelons enfin qu'un projet de loi sur les investissements étrangers, présenté au Congrès américain, a soulevé l'ire du nouvel ambassadeur canadien à Washington, M. Derek Burney, en fin de trimestre. Dans un discours prononcé devant des hommes d'affaires, celui-ci a dénoncé le projet de loi qui obligerait les étrangers à enregistrer toute acquisition de 5 % ou plus de la propriété d'une compagnie américaine dont le capital ou l'actif dépasse \$ 5 millions US. Selon l'ambassadeur, ce projet de loi viole l'ALE. M. Burney entend poursuivre ses représentations auprès de l'administration et du Congrès à ce sujet.⁷⁶

Outre la conclusion d'une entente canado-américaine sur la reconnaissance réciproque des permis de conduire commerciaux, annoncée en janvier mais ayant pris effet le 29 décembre 1988⁷⁷, deux autres grands dossiers ont retenu l'attention au cours du trimestre: les exportations canadiennes de saumon et de hareng vers les États-Unis et la taxe imposée par les États-Unis sur le pétrole.

Dans le cas du poisson, on sait que le GATT avait jugé les règlements canadiens, qui exigeaient une certaine transformation sur place avant l'exportation, comme une entrave au commerce. Début janvier, le Canada proposait que le poisson soit inspecté et pesé au Canada, à défaut d'y être transformé. Devant les menaces américaines de représailles, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, et son homologue des Pêches et Océans, M. Tom Siddon, exprimaient leur insatisfaction. Les autorités américaines du commerce doivent tenir une audience le 6 avril pour décider d'éventuelles pénalités.⁷⁸

En ce qui concerne le pétrole, le ministre Crosbie annonçait le 30 mars la décision canadienne de demander au GATT la permission de retirer les concessions faites aux États-Unis, suite au refus de ce pays d'appliquer la décision du GATT relativement au « Superfund ». On se rappelle que le GATT avait jugé contraire à ses règles la taxe américaine discriminatoire imposée sur le pétrole importé. Déclarant que le Canada avait épuisé toutes les autres possibilités de recours, M. Crosbie se disait prêt à agir conformément à ses obligations envers le GATT, sans exercer des représailles systématiques, mais en retirant des concessions équivalentes suite à des consultations nationales sur les éventuelles mesures de rétorsion.⁷⁹

75. Susan DELACOURT, Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 30 mars 1989, pp. B1 et B4; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 30 mars 1989, pp. A1 et A10; Albert JUNEAU, *Le Devoir*, 31 mars 1989, p. A10.

76. *The Globe and Mail*, 3 mars 1989, p. B10.

77. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 10*, 20 janvier 1989.

78. *The Globe and Mail*, 28 décembre 1988, p. B3; *The Globe and Mail*, 27 janvier 1989, p. B13; Gouvernement du Canada, *Communiqué no 63*, 29 mars 1989, *The Globe and Mail*, 30 mars 1989, p. B5.

79. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 64*, 30 mars 1989, *Le Devoir*, 31 mars 1989, p. B20; Christopher WADDELL et Jennifer LEWINGTON *The Globe and Mail*, 31 mars 1989, pp. A1 et A2.

Le *Globe and Mail* rapportait le 19 janvier que les États-Unis avaient limité les exportations totales de sucre du Canada en reclassifiant certaines variétés de sucre dans de nouvelles catégories.⁸⁰

3 – Les questions environnementales

S'adressant au Sénat le 18 janvier, le Secrétaire d'État désigné, M. James Baker, déclarait que le nouveau président américain entendait s'attaquer avec célérité à la question des pluies acides tout en favorisant une approche renouvelée. M. Bush envisageait de travailler de concert avec le Congrès pour mettre d'abord sur pied un programme législatif de dépollution. Le ministre canadien de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, se rendait à Washington le 23 janvier pour y rencontrer le leader de la majorité au Sénat et le directeur de l'*Environmental Protection Agency*. M. Bouchard se disait encouragé par le ton de ses interlocuteurs. Quelques jours avant la visite à Ottawa du président américain, le ministre de l'Environnement souhaitait toujours entamer des négociations avec les États-Unis. Il réitérait sa volonté d'obtenir un engagement ferme, doublé d'un échéancier de 7 à 8 ans obligatoire et assorti de niveaux de réduction quantifiés, soit 50 % des émissions toxiques.⁸¹

Comme on l'a vu plus haut, le nouveau président américain entend faire d'abord adopter par le Congrès une loi contrôlant les émissions de produits causant les pluies acides. C'est ce qu'il déclarait au Congrès avant son départ pour Ottawa. Il s'engageait à financer le programme de recherche sur les énergies propres de \$ 5 millions sur une période de 5 ans et non pas sur 10 ans, comme l'avait proposé le président Reagan dans son budget d'adieu de janvier.⁸² À Ottawa, M. Bush prévoyait conclure un accord avec le Canada, mais seulement après que le Congrès ait entériné la loi prévue. Le premier ministre Mulroney qualifiait les propos du président américain de « progrès substantiels ». ⁸³ Début mars, le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, s'attendait à ce que la législation proposée par la Maison-Blanche contienne l'objectif recherché par le Canada, soit une réduction de 50 % de la pollution transfrontière. À la mi-mars, un projet introduit par des représentants démocrates et républicains proposait une réduction de 40 % d'ici 1998, et M. Bouchard s'en disait fort satisfait, tout en déclarant que le Canada devrait poursuivre ses efforts.⁸⁴

80. Oliver BERTIN *The Globe and Mail*, 19 janvier 1989, p. B7.

81. *Le Soleil*, 10 janvier 1989, p. A10; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 10 janvier 1989, p. A10; *Le Devoir*, 19 janvier 1989, p. A8; *The Globe and Mail*, 19 janvier 1989, p. A10; *The Globe and Mail*, 24 janvier 1989, p. A11; Norma GREENAWAY, *The Globe and Mail*, 1^{er} février 1989, pp. A1 et A2; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 1^{er} février 1989, pp. A1 et A8.

82. *Le Devoir*, 1^{er} février 1989, p. A8; Ross HOWARD, Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 8 février 1989, p. A3; Jennifer Lewington et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 9 février 1989, pp. A1 et A4; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 10 février 1989, pp. A1 et A10; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 10 février 1989, p. A4; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 11 février 1989, pp. A1 et A12.

83. Christopher WADDELL, Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 11 février 1989, pp. A1 et A2; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 11 février 1989, p. A6.

84. Martin MITTELSTAEDT, *The Globe and Mail*, 3 mars 1989, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 3 mars 1989, p. A3; *Le Devoir*, 17 mars 1989, p. A2; Jennifer LEWINGTON et Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 17 mars 1989, p. A4.

D'autres questions environnementales attiraient l'attention durant ce premier trimestre. Ainsi, suite au déversement de 875,000 litres de pétrole par une barge au large de l'État de Washington, déversement qui atteignait les côtes de l'île de Vancouver à la mi-janvier, le ministre Lucien Bouchard annonçait qu'aucun plan n'était mis en place pour dédommager les victimes, mais que le gouvernement aiderait cependant les plaignants à tenter des poursuites. Rappelant que le gouvernement canadien soutenait le principe du pollueur-payeur, M. Bouchard révélait que l'ambassade canadienne à Washington était en pourparlers avec les autorités américaines.⁸⁵ Enfin, on apprenait le 17 mars que le Canada, qui s'oppose à l'intention américaine de permettre l'exploitation pétrolière et gazière à l'intérieur d'un refuge faunique de l'Arctique, avait essuyé un échec auprès des membres d'un comité du Sénat. Ces derniers votaient, le 16 mars, en faveur du projet et ce, malgré les arguments invoqués par l'ambassadeur canadien, M. Derek Burney, qui avait incité les membres du comité à désigner le refuge zone protégée.⁸⁶

4 – Questions diverses

Reporté à quelques reprises à cause du brouillard, un neuvième essai d'un missile de croisière (ALCM) non armé avait lieu fin janvier dans le nord du Canada.⁸⁷ C'est cependant l'annonce, par le gouvernement fédéral, de l'autorisation d'effectuer l'essai d'un missile de croisière perfectionné -ACM- qui ravivait la controverse. Après une demande formulée par les États-Unis le 17 janvier, dans le cadre de l'entente bilatérale en vigueur, le gouvernement canadien autorisait les essais du nouveau missile en invoquant ses engagements envers l'OTAN et en soulignant le caractère défensif du nouveau missile. L'ACM, de portée plus longue que l'ALCM, utilise la technologie furtive (*stealth*) et comporte un système plus perfectionné de guidage. L'essai avait lieu comme prévu le 2 mars.⁸⁸

Le ministère de la Défense annonçait le 27 janvier que 531 membres de troupes de la Force d'opérations spéciales du Canada participeraient à un exercice hivernal conjoint avec 21,000 militaires américains en Alaska.⁸⁹

85. *The Globe and Mail*, 11 janvier 1989, p. A10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 12 janvier 1989, p. A5.

86. *The Globe and Mail*, 17 mars 1989, p. A4.

87. Défense nationale, *Communiqué no 2/89*, 22 janvier 1989; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 23 janvier 1989, pp. A1 et A14; *Le Devoir*, 25 janvier 1989, p. A2; *The Globe and Mail*, 26 janvier 1989, p. A11; *Le Devoir*, 27 janvier 1989, p. A2.

88. Défense nationale, *Communiqué no 06/89*, 1^{er} février 1989; Ministère des Affaires extérieures, *Le Canada, la politique de sécurité et l'essai des missiles de croisière*, Pochette de presse; s.l.s.d.s.n., 12p.; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 1^{er} février 1989, pp. A1-A8; *The Globe and Mail*, 1^{er} février 1989, p. A3; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 2 février 1989, p. A2; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 3 février 1989, p. A2; *The Globe and Mail*, 28 février 1989, p. A10; Défense nationale, *Communiqué no 14/89*, 27 février 1989; *The Globe and Mail*, 3 mars 1989, p. A4.

89. Défense nationale, *Communiqué no 5/89*, 27 janvier 1989.

H — Le Canada et l'Europe occidentale

1 — La CEE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, séjournait en Europe du 27 janvier au 3 février afin d'évaluer les impacts pour le Canada de la libéralisation du commerce en Europe à partir de 1993 et de promouvoir le développement de nouveaux liens économiques entre le Canada et l'Europe. Il profitait de son voyage pour s'adresser aux participants du Symposium annuel de Davos, en Suisse, et pour rencontrer des dirigeants gouvernementaux en Italie et en Grande-Bretagne, ainsi que des représentants de la CEE et du GATT.⁹⁰ Au pays, des séminaires d'information à l'intention des gens d'affaires étaient organisés en février et mars. Ces séminaires, axés sur le développement du commerce avec l'Europe de 1992, permettaient aux participants de rencontrer le haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, M. Donald MacDonald, ainsi que l'ambassadeur du Canada en France, M. Claude Charland.⁹¹ M. MacDonald, s'adressant à un auditoire torontois, entrevoyait d'excellentes perspectives de développement dans l'Europe d'après 1992, et rappelait la responsabilité des envoyés du Canada dans le suivi de la situation.

Par ailleurs, le Canada et la CEE signaient à Bruxelles le 28 février un accord sur l'alcool, dans lequel le Canada s'engage à éliminer toute discrimination dans ce secteur, à abolir les mesures pénalisant la distribution des vins et à élaborer un régime national éliminant les disparités provinciales concernant le traitement des bières importées d'Europe.⁹² Le dossier de la chasse aux phoques refaisait aussi surface à la mi-mars, alors que la Commission européenne, invoquant la protection de l'espèce et la cruauté des techniques employées, demandait aux douze pays membres de la CEE d'imposer un embargo définitif sur les peaux de bébé-phoques.⁹³

2 — La France

Le conflit des pêches à propos de Saint-Pierre et Miquelon marquait à nouveau les relations entre le Canada et la France ce trimestre-ci. C'est d'abord la présence dans les zones contestées, début janvier, d'un chalutier venu de France, qui ranimait la controverse entre les pêcheurs de Saint-Pierre et la métropole française. Le Canada n'arraisonnait pas le navire à cause de conventions internationales interdisant un tel geste en eaux contestées. Le 13 janvier, Paris fixait unilatéralement à 26,000 tonnes le quota de pêche alloué aux Français en 1989 dans la zone contestée, ce qui entraînait une condamnation immédiate de la part du gouvernement fédéral, qui ne reconnaît à la France qu'une part « légitime » de 5,500 tonnes pour la même période. La décision du gouvernement français était qualifiée d'irréaliste et d'irresponsable par le ministre fédéral des Pêches et des Océans, M. Tom Siddon. Le médiateur choisi par

90. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 14*, 25 janvier 1989 et *Discours no 89/05*, 28 janvier 1989.

91. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 33*, 20 février 1989; Brian MILNER, *The Globe and Mail*, 1^{er} mars 1989, p. B13.

92. *Le Devoir*, 1^{er} mars 1989, p. B17; Communauté européenne, *Nouvelles*, 28-02-89; Edward GREENSPOON et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 26 janvier 1989, pp. A1 et A2.

93. *Le Devoir*, 17 mars 1989, p. A4.

les deux pays, M. Enrique Iglesias, voyait son mandat prolongé à trois reprises au cours du trimestre. Il remettait à la mi-mars son rapport aux deux parties qui convenaient de ne pas le rendre public immédiatement. Une entente était enfin conclue le 29 mars et rendue publique le 31. Le litige sera entendu par un tribunal international de cinq juges, qui auront trois ans pour statuer. Entre-temps, la France disposera d'un quota annuel de 15,600 tonnes dans la zone litigieuse.⁹⁴

D'autres dossiers donnaient lieu à des développements au cours du mois de mars. Ainsi, le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, annonçait le 8 mars son intention de rencontrer prochainement le ministre français de la Culture, M. Jack Lang, à propos du problème du doublage. Selon *La Presse*, le ministre aurait qualifié cette question de symbole de l'impérialisme et du protectionnisme français.⁹⁵ Le ministère des Affaires extérieures annonçait le 31 mars que la France avait décidé de lever, à compter du 3 avril, l'obligation de visa pour les Canadiens.⁹⁶

Enfin, le nouvel ambassadeur de France au Canada, M. François Bujon de l'Estang, nommé début février, énonçait ses objectifs dans une entrevue accordée en mars à la Presse canadienne. Au cours de son mandat, l'ambassadeur souhaite renforcer les rapports spéciaux avec le Québec tout en faisant mieux connaître la France moderne au Canada anglais. Qualifiant les relations canado-françaises de « bonnes, calmes et prometteuses », M. de l'Estang se disait confiant de voir les deux pays amorcer un nouveau chapitre de leurs relations, dans le contexte de l'Accord de libre-échange et du Marché unique européen de 1992.⁹⁷

3 – La Grande-Bretagne

Lors de son passage en Grande-Bretagne, le ministre canadien du Commerce extérieur, M. John Crosbie, s'adressait aux membres de la Chambre de Commerce Canada-Royaume-Uni. Il signalait à son auditoire qu'il avait demandé aux ministres britanniques rencontrés d'envisager un règlement du problème de la surpêche pratiquée par certains pays européens sur les bancs de Terre-Neuve. M. Crosbie abordait également la question de la libéralisation des échanges, voyant dans l'ALE et dans le Marché unique de 1992 des motifs pour développer les co-entreprises en matière technologique entre les deux pays. Rappelant l'engagement du Canada envers les objectifs du GATT, M. Crosbie déclarait que l'intégration européenne ne devait pas entraîner la mise en place de barrières supplémentaires au commerce.⁹⁸

94. *Le Devoir*, 4 janvier 1989, p. A3; *The Globe and Mail*, 4 janvier 1989, pp. A1 et A2; *The Globe and Mail*, 5 Janvier 1989, p. A8; *Le Devoir*, 17 janvier 1989, p. A3; *The Globe and Mail*, 17 janvier 1989, p. A6; *Le Devoir*, 19 janvier 1989, pp. A1 et A8; *The Globe and Mail*, 19 janvier 1989, p. A5; *The Globe and Mail*, 26 janvier 1989, p. A4; *Le Devoir*, 26 janvier 1989, p. A8; *The Globe and Mail*, 17 février 1989, p. A11; *Le Devoir*, 17 février 1989, p. A2; *Le Devoir*, 7 mars 1989, p. A2; *Le Devoir*, 29 mars 1989, p. A2; Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989 pp. A1 et A10; Richard CLÉROUX, Kevin COX, 1^{er} avril 1989, pp. A1 et A2.

95. Jocelyne LEPAGE, *La Presse*, 9 mars 1989, cité par l'*Argus* du 9 mars 1989, pp. A18 et A19; Marie LAURIER, *Le Devoir*, 10 mars 1989, p. A12.

96. *Le Devoir*, 16 mars 1989, p. A2; *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989, p. A3; *The Globe and Mail*, 1^{er} avril 1989, p. A2.

97. *Le Droit*, 23 mars 1989, p. 26.

98. Ministre du Commerce extérieur, *Discours no 89/07*, 3 février 1989.

Au sortir de la réunion de La Haye sur la protection de la couche d'ozone, le premier ministre Mulroney se rendait à son tour en Grande-Bretagne le 13 mars. Il s'y entretenait avec Mme Thatcher, qui l'assurait que l'Europe n'imposerait pas de barrières aux produits canadiens après 1992. M. Mulroney déclarait à la presse que le Canada souhaite la réciprocité avec l'Europe et qu'il avait reçu des assurances en ce sens de la part de Mme Thatcher. Les deux dirigeants ont profité de leur rencontre pour discuter également de l'achat des sous-marins et de l'affaire Rushdie.⁹⁹

4 – L'Italie

Le ministre Crosbie reprenait en Italie le thème de la libéralisation des échanges. Mettant en garde un auditoire de gens d'affaires contre le protectionnisme, M. Crosbie soulignait l'importance de l'ouverture, de la transparence et d'une consultation permanente entre la Communauté européenne et ses principaux partenaires commerciaux. M. Crosbie profitait de son séjour en Italie pour présider à Rome la session inaugurale du Groupe de travail sur la coopération commerciale et économique canado-italienne.¹⁰⁰

Destiné à promouvoir le commerce et les investissements dans les deux pays, le groupe de travail donnait l'occasion aux participants, représentants de l'industrie et du commerce, de s'entendre sur la nécessité de concentrer les activités commerciales futures dans une douzaine de champs d'activité, dont les plastiques, les produits forestiers et l'énergie. Selon le *Globe and Mail*, M. Crosbie qualifiait cette réunion, qui doit se répéter annuellement, de « très productive ». Le ministre du Commerce extérieure devait par la suite rencontrer son homologue italien puis des gens d'affaires à Milan.¹⁰¹

I — Le Canada, l'URSS et l'Europe de l'Est

1 – L'URSS

Lors d'une allocution prononcée à Calgary le 13 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, saluait la modification profonde survenue au sein du régime soviétique et son orientation vers un système plus ouvert. Il appelait toutefois ses auditeurs à ne pas oublier la nature et l'histoire de ce régime et à tenir compte des multiples visages de l'Union soviétique.¹⁰² Ces commentaires étaient qualifiés de « vieilles conceptions rouillées » par un représentant de l'ambassade soviétique à Ottawa.¹⁰³ Fin janvier, le ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty, annonçait un certain nombre de mesures destinées à améliorer les échanges militaires avec l'Union soviétique. Invitant les autorités militaires soviétiques à visiter le Centre de recherches pour la défense de Suffield, en Alberta, le ministre souhaitait organiser des entretiens de haut niveau entre les états-majors et poursui-

99. John GRAY, *The Globe and Mail*, 14 mars 1989, p. A5

100. Lynne REAVE, *The Globe and Mail*, 1^{er} février 1989, p. B10.

101. *Idem*.

102. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et Discours no 89/2*, 13 janvier 1989.

103. *Le Devoir*, 19 janvier 1989, p. A2.

vre le programme de voyage en URSS du collège de la Défense nationale. M. Beatty disait enfin attendre le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan pour reprendre les visites portuaires réciproques.¹⁰⁴ On apprenait également, fin février, qu'un nouveau programme d'échanges d'experts en énergie nucléaire était mis sur pied entre le Canada et l'URSS. Une première délégation soviétique devrait visiter le Canada ce printemps ou cet été pour discuter de sécurité des installations nucléaires.¹⁰⁵

Début février, l'annonce de la décision canadienne de permettre l'essai des missiles de croisière à technologie avancée, les ACM, suscitait des critiques de la part de l'Union soviétique. C'est d'abord un porte-parole de l'ambassade d'URSS à Ottawa qui dénonçait le 2 février la décision canadienne en déclarant qu'elle faisait perdre au Canada son statut d'opposant à la course aux armements et qu'elle contredisait les progrès accomplis récemment en matière de contrôle des armements. Puis, le 3 février, c'est la *Pravda* qui qualifiait l'attitude canadienne, de « soumission aux visées militaristes du Pentagone », selon le *Globe and Mail*.¹⁰⁶

Le Premier ministre canadien recevait à Ottawa le 13 février le physicien soviétique Andreï Sakharov. M. Mulroney, « ému et fasciné », déclarait par la suite avoir discuté avec M. Sakharov de la situation en Union soviétique. Le Premier ministre confirmait son intention de se rendre en URSS en 1989, les détails du voyage n'étant cependant pas encore fixés.¹⁰⁷

Diverses questions faisaient l'objet de développements au cours du trimestre. Ainsi, à la fin janvier, le ministre canadien de la Condition physique et du Sport amateur lançait, dans un esprit de coopération avec l'URSS un programme canado-soviétique de jumelage des villes destiné à favoriser la condition physique.¹⁰⁸ Par ailleurs, des responsables de l'ambassade d'URSS à Ottawa, dont l'ambassadeur Rodionov et le conseiller en agriculture Alim Djambourchin, tenaient à rassurer les Canadiens sur la question des réformes agricoles annoncées en mars. Selon ces porte-parole, les exportateurs canadiens de grains ne doivent pas craindre de perdre leur marché de \$1 milliard par an avec l'Union soviétique, en raison des profondes transformations qui attendent le monde agricole en URSS.¹⁰⁹

2 – La Tchécoslovaquie

M. Joe Clark dénonçait les violations des Droits de l'Homme survenues en Tchécoslovaquie en février et rendait publique le 27 du même mois la lettre qu'il avait fait parvenir au ministre des Affaires étrangères de ce pays. Le Secrétaire d'État y protestait contre l'arrestation du dramaturge Vaclav Havel et d'une vingtaine d'au-

104. Ministère de la Défense, *Communiqué no 4/89*, 27 janvier 1989.

105. *The Globe and Mail*, 28 février 1989, p. A10.

106. Janet STEFFENHAGEN, *The Globe and Mail*, 3 février 1989, p. A5; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 4 février 1989, p. A8.

107. Jeffrey SIMPSON, *The Globe and Mail*, 26 janvier 1989, p. A6; Jeffrey SIMPSON, *The Globe and Mail*, 14 février 1989, p. A6; Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 14 février 1989, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 14 février 1989, p. A2; Geoffrey YORK, *The Globe and Mail*, 16 février 1989, p. A5.

108. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 24 janvier 1989, p. A2.

109. *The Globe and Mail*, 27 mars 1989, p. B3.

tres personnes lors de manifestations commémorant le vingtième anniversaire de la mort de Jan Palach.¹¹⁰

J — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

1 — L'Amérique centrale

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, faisait savoir le 21 février, par voie de communiqué, que les chefs de mission des cinq pays d'Amérique centrale avaient été invités à rencontrer le jour même des hauts fonctionnaires de son ministère. Ces derniers devaient transmettre les félicitations du ministre pour les efforts accomplis dans le processus de paix et transmettre à leurs interlocuteurs un certain nombre de recommandations canadiennes. Ainsi, le Canada souhaite que toutes les parties trouvent des moyens de cesser les conflits civils et se préoccupent d'élaborer des solutions de rechange pacifiques à la violence. De plus, les engagements pris lors de la rencontre des cinq présidents les 13 et 14 février sur les droits civils et politiques devraient être appliqués rapidement. Enfin, tous les gouvernements sont invités à agir de concert pour garantir les droits humains de leurs populations. M. Clark réitérait son engagement à agir pour s'attaquer aux causes socio-économiques de la situation en Amérique centrale et il déclarait que le Canada est disposé à participer à un mécanisme de vérification des mesures de sécurité pour l'Amérique centrale, sous les auspices des Nations Unies.¹¹¹ Le gouvernement canadien réservait toutefois ses commentaires à la suite des élections tenues au Salvador. Un groupe d'observateurs, formé de membres du Parlement et de représentants d'organismes non-gouvernementaux, s'était rendu sur place lors des élections. La délégation devait, à son retour, rencontrer des responsables du ministère des Affaires extérieures. Selon le *Globe and Mail* du 29 mars, le gouvernement attendait d'avoir rencontré les membres de ce groupe et d'avoir reçu les rapports de ses propres fonctionnaires avant d'émettre toute déclaration.¹¹²

2 — Aide humanitaire et aide au développement

Le Comité inter-Églises sur les droits humains en Amérique latine publiait le 20 février son rapport annuel, dans lequel il recommande au gouvernement fédéral de mettre fin à l'aide apportée au Salvador et au Guatemala en raison des violations récentes des droits humains dans ce pays. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures déclarait le même jour qu'il fallait se demander qui souffrirait le plus d'une suspension de l'aide, et rappelait que le Canada souhaitait aider les populations.¹¹³

Par ailleurs, le Canada participait à deux projets multilatéraux d'aide financière. Dans un premier cas, le Canada se joignait à huit autres pays occidentaux qui fourniront annuellement, sur une période de trois à cinq ans, 200 millions \$ US au

110. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 43*, 27 février 1989.

111. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 35*, 21 février 1989; Albert JUNEAU, *Le Devoir*, 14 février 1989, p. A8.

112. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 29 mars 1989, p. A8.

113. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 21 février 1989, p. A5.

Guatemala. Cette contribution a pu être réunie sous les auspices de la Banque mondiale et elle est destinée à aider ce pays à consolider une démocratie fragile.¹¹⁴ Dans le second cas, le Canada coordonne les efforts d'un groupe de créanciers de la Guyane pour aider ce pays à payer sa dette de 120 millions \$ US. En échange de ce soutien financier, la Guyane devra s'engager dans un programme d'austérité et de réformes économiques approuvées par le FMI. L'action du Canada s'inscrit dans le cadre d'un accord survenu en 1987 parmi les membres du Groupe des Sept.¹¹⁵

Le Canada annonçait également sa contribution à un plan d'intégration des réfugiés dans l'économie de l'Amérique centrale, élaboré sous l'égide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il entend verser \$ 2,5 millions à ce projet par l'intermédiaire de l'ACDI.¹¹⁶ C'est cependant dans le secteur de la santé que l'aide canadienne était la plus marquée. Ainsi, le Collège Maisonneuve de Montréal recevra \$ 1 million pour former des étudiants et fournir de l'équipement hospitalier au Nicaragua, en collaboration avec l'Institut Polisal de Managua.¹¹⁷ La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, signait le 22 février un accord de coopération avec le directeur de l'Organisation pan-américaine de la santé. Cet accord, étalé sur une période de quatre ans et demi, porte sur le financement d'un projet de soins de santé périnatale d'une valeur de \$ 5 millions dans divers pays: Pérou, Bolivie, Nicaragua et Honduras.¹¹⁸ Enfin, Mme Landry annonçait le 15 février que le Canada fournirait à la Barbade un ordinateur de cartographie terrestre évalué à \$ 420,000.¹¹⁹

K — Le Canada, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

Deux grands dossiers marquaient les relations du Canada avec le Moyen-Orient au cours de ce trimestre: l'évolution de la position canadienne à l'égard du problème palestinien et les rebondissements de l'affaire Rushdie.

1 — Le Canada et la question palestinienne

Tout au long des mois de février et de mars, les journaux rapportaient l'hésitation manifestée par le Canada sur la position à adopter envers la question palestinienne. La situation devenait d'autant plus inconfortable que le Canada, tout en étant membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, était le seul pays occidental à ne pas entretenir de relations avec l'OLP, que ce soit au plan ministériel ou diplomatique. Ainsi, le Canada devait voter à la mi-février en faveur d'une résolution des Nations Unies condamnant la politique israélienne dans les territoires occupés sans toutefois avoir établi clairement sa propre politique, l'ambassadeur Yves Fortier étant de plus toujours privé de contacts directs avec l'observateur permanent de l'OLP auprès de l'ONU. Les divergences d'opinion au sein du gouvernement fédéral se confirmaient entre le 8 et le 22 mars, alors que les déclarations plus ou moins contradictoires se

114. *The Globe and Mail*, 18 mars 1989, p. A7.

115. Paul MELLY, *The Globe and Mail*, 21 mars 1989, p. B25.

116. ACDI, *Communiqué no 89-02*, 4 janvier 1989.

117. ACDI, *Communiqué no 89-06*, 1^{er} février 1989.

118. ACDI, *Communiqué no 89-12*, 22 février 1989; *Le Devoir*, 23 février 1989, p. A6.

119. ACDI, *Communiqué no 89-10*, 15 février 1989.

multipliaient. Le 8 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, affirmait que le Canada entendait amener ses relations avec l'OLP à un plus haut niveau, compte tenu des actions récentes de M. Arafat et de l'OLP, qualifiées de constructives. Un porte-parole du cabinet du Premier ministre déclarait que les propos de M. Clark ne constituaient pas un changement par rapport à la politique en vigueur. M. Clark soutenait également, lors d'une entrevue radiophonique, que l'absence de contacts à un haut niveau pouvait empêcher le Canada de jouer son rôle dans le processus de paix au Moyen-Orient et au Conseil de sécurité. De Londres, M. Mulroney rappelait le 14 mars que le Canada avait de profonds engagements envers Israël et que tout changement de politique à l'égard du Moyen-Orient devait faire l'objet de réflexion. Le 22, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures reconnaissait que deux grandes écoles de pensée s'affrontaient, au sein du gouvernement fédéral, concernant le règlement de ce problème, certains souhaitant que la politique canadienne ne change pas à chaque fois qu'un élément nouveau survient, d'autres favorisant un changement de politique.¹²⁰

C'est le 30 mars que M. Joe Clark annonçait que le Canada, compte tenu des événements survenus au cours des dix-huit derniers mois au Moyen-Orient, normalisait ses relations avec l'OLP. Le Canada acceptait aussi le principe du droit des Palestiniens à l'autodétermination, sans toutefois reconnaître l'État palestinien proclamé à Alger. Ce droit à l'autodétermination devra s'exercer dans le cadre de négociations de paix à être engagées au Moyen-Orient. Toutes les restrictions aux contacts entre représentants canadiens et palestiniens étaient levées et on apprenait que le Canada considérerait désormais l'OLP comme le principal représentant des Palestiniens. L'ambassadeur canadien aux Nations Unies rencontrait le même jour à New York le représentant de l'OLP. La décision canadienne suscitait la réprobation d'Israël et l'ambassadeur canadien dans ce pays était convoqué au ministère des Affaires étrangères.¹²¹

2 – Le Canada et l'affaire Rushdie

Le Canada n'était pas épargné par la controverse qui a entouré la condamnation à mort prononcée le 15 février par l'ayatollah Khomeini à l'endroit de l'écrivain Salman Rushdie, auteur du roman *Les Versets sataniques*. Le 17, le ministère du Revenu instaurait une enquête sur le contenu du livre, après une plainte reçue en vertu des règlements concernant la propagande haineuse. Entre-temps, le Canada faisait savoir au chargé d'affaires de l'Iran à Ottawa son inquiétude, par la voix de représentants du ministère des Affaires extérieures. Selon *Le Devoir*, la note de protestation rappelait que le Canada s'oppose à la violence, et qu'il existe des recours légaux pour quiconque

120. *Le Devoir*, 4 février 1989, p. A8; Michel VASTEL *Le Devoir*, 17 février 1989, pp. A1 et A10; *The Globe and Mail*, 21 février 1989, p. A6; Ross HOWARD et Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 9 mars 1989, pp. A1 et A2; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 15 mars 1989, p. A3; *The Globe and Mail*, 17 mars 1989, p. A6; Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 23 mars 1989, p. A8.

121. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et discours no 89/8*, 30 mars 1989; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 31 mars 1989, pp. A1 et A12; Ross HOWARD et Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 31 mars 1989, pp. A1 et A2; Carol ROSENBERG, *The Globe and Mail*, 1^{er} avril 1989, p. A7; *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989, p. A2.

se sent offensé. Le 19 février, l'interdit était levé et le livre pouvait de nouveau entrer librement au Canada, le ministère du Revenu ayant jugé qu'il ne contenait pas de propagande haineuse. Le 21 février, le Canada, suivant ainsi l'exemple des membres de la CEE, rappelait son chargé d'affaires en guise de protestation. M. Clark, dont les propos étaient rapportés par le *Globe and Mail*, entendait signifier de ce fait à Téhéran la désapprobation absolue du Canada pour cette violation fondamentale du droit et des coutumes internationales. Le secrétaire d'État espérait aussi que ce geste encouragerait les forces modérées en Iran. Le lendemain, on apprenait que le ministre du Revenu, M. Otto Jelinek, responsable du service des douanes, avait fait l'objet de menaces de mort reliées à cette affaire et qu'il était protégé 24 heures sur 24 par la Gendarmerie royale du Canada.

Le 25 février, le secrétaire d'État faisait savoir qu'il avait convoqué pour le 28 les représentants diplomatiques à Ottawa des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) afin de les inviter à trouver une solution concrète à l'affaire Rushdie. Après la rencontre, M. Clark refusait la requête formulée par les diplomates de bannir le livre de Rushdie et rappelait qu'une sentence de mort proférée par le dirigeant d'un pays à l'endroit d'un ressortissant d'un autre pays était tout à fait inacceptable. M. Clark souhaitait cependant maintenir le contact avec les diplomates de l'OCI. Le 8 mars, le chef de la diplomatie canadienne annonçait son intention de reprendre le dialogue avec l'Iran, manifestait son désir de ne pas isoler l'ayatollah Khomeini et déclarait qu'il souhaitait renvoyer à Téhéran le chargé d'affaires canadien. Le ministre notait l'importance de ne pas pousser le régime de Téhéran à plus d'extrémisme compte tenu de l'influence grandissante des modérés dans ce pays. Enfin, le premier ministre Mulroney faisait part de son embarras devant la décision prise au début de l'affaire par le ministère du Revenu de bloquer temporairement l'importation des *Versets sataniques*, et il promettait par la même occasion de procéder à une révision de la loi et des règlements pertinents.¹²²

3 - La situation du Liban

En toute fin de trimestre, soit le 30 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprimait son inquiétude devant la situation libanaise. Préoccupé par la vague de violence que connaît ce pays, M. Clark exprimait l'émotion de tous les Canadiens et rappelait l'engagement du Canada envers la cause de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban.¹²³

122. Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 18 février 1989, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 18 février 1989, pp. A1 et A12; *Le Devoir*, 20 février 1989, pp. A1 et A8; *The Globe and Mail*, 20 février 1989, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 21 février 1989, pp. A1 et A10; John GRAY, *The Globe and Mail*, 21 février 1989, pp. A1 et A2; Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 22 février 1989, pp. A1 et A4; *Le Devoir*, 22 février 1989, pp. A1 et A8; *Le Devoir*, 23 février 1989, pp. A1 et A10; *The Globe and Mail*, 23 février 1989, pp. A1 et A2; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 40*, 25 février 1989; Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 1^{er} mars 1989, p. A4; Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 2 mars 1989, p. A9; Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 2 mars 1989, pp. A1 et A8; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 9 mars 1989, pp. A1 et A10; *The Globe and Mail*, 13 mars 1989, p. A9; *Le Devoir*, 14 mars 1989, p. A2.

123. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 67*, 30 mars 1989.

L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 — L'Afrique du Sud

C'est encore une fois l'Afrique du Sud qui retenait l'attention en ce début de 1989. À l'invitation du gouvernement canadien et d'organisations privées, deux dirigeants de la lutte anti-apartheid séjournèrent au pays en janvier. MM. Morobe et Valli, membres du Front démocratique uni, se disaient déçus et sceptiques devant l'attitude canadienne envers l'Afrique du Sud. Rencontrant privément des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, ils leur faisaient part de leur déception devant les promesses répétées d'actions et de sanctions plus dures du Canada. Selon le *Globe and Mail*, qui rapportait leurs propos, les hauts-fonctionnaires les auraient assurés de l'intention canadienne d'intensifier les sanctions.¹²⁴ Fin janvier, Statistique Canada publiait les données relatives au commerce du Canada avec l'Afrique du Sud pour 1988, données qui indiquaient une hausse de 67,7 % pour les 11 premiers mois. Ces statistiques provoquaient un tollé de protestations, tant au Canada que chez ses alliés africains de la ligne de front. Ceux-ci critiquaient le Canada à l'occasion de la Conférence des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth début février à Harare.¹²⁵ M. Joe Clark admettait le 1^{er} février que cela avait pour conséquence d'affaiblir la crédibilité du Canada. Reconnaisant que l'Afrique du Sud n'avait guère fait de progrès récemment, M. Clark niait les rumeurs voulant que le Canada s'apprête à fermer des missions diplomatiques de l'Afrique du Sud au Canada, à retirer des diplomates canadiens d'Afrique du Sud ou à mettre en oeuvre de nouvelles sanctions dans un avenir immédiat.¹²⁶ Par ailleurs, un prêt de \$600 millions de dollars accordé par la Banque de Nouvelle-Écosse à une compagnie contrôlée par des intérêts sud-africains soulevait également des interrogations. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures déclarait cependant le 7 février que ce prêt ne violait pas les sanctions d'Ottawa à l'encontre de l'Afrique du Sud.¹²⁷ Fin février, Ottawa révélait qu'il n'était pas question de boycotter les banques suisses prêtant à des intérêts sud-africains, car il s'agirait alors d'ingérence dans les affaires d'un pays étranger.¹²⁸

Début mars, comme on l'a vu plus haut, l'Afrique du Sud avait été ajoutée à la liste des pays soumis au contrôle de certaines exportations canadiennes.¹²⁹ Enfin, on apprenait fin mars que l'intervention de l'ambassade du Canada en Afrique du Sud avait permis la libération, le 22 mars, de 11 Sud-Africains du Ciskei arrêtés par la police peu avant une rencontre qu'ils devaient avoir avec l'ambassadeur du Canada.¹³⁰

124. *The Globe and Mail*, 20 janvier 1989, p. A5; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 24 janvier 1989, p. A4.

125. Charlotte MONTGOMERY, Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 27 janvier 1989, pp. A1 et A2; Voir aussi, dans cette chronique, la section « Organisations et rencontres internationales », sous « Commonwealth ».

126. *Le Devoir*, 2 février 1989, p. A2; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 2 février 1989, p. A8.

127. Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 8 février 1989, p. A9.

128. Brian MILNER, *The Globe and Mail*, 25 février 1989, pp. B1 et B4.

129. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 50*, 6 mars 1989; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 7 mars 1989, pp. A1 et A2; Michel VASTEL, *Le Devoir*, 7 mars 1989, p. A8.

130. *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989, p. A4.

2 – Aide humanitaire et aide au développement

Le Canada menaçait le 7 mars, lors d'une conférence sur l'aide alimentaire au Soudan tenue à Khartoum, d'interrompre l'aide à ce pays à moins que le gouvernement soudanais n'engage des pourparlers de paix avec les rebelles et que le conflit cesse. Dénonçant la situation intenable des civils soudanais, l'ambassadeur canadien qualifiait cet état de choses d'affront à la conscience de la communauté internationale. Rappelons que l'aide canadienne à ce pays est évaluée à \$ 67 millions de dollars pour l'année courante.¹³¹ D'autres pays de l'Afrique australe bénéficiaient de l'aide canadienne. Ainsi, début février, le Canada accordait \$ 954,200, via l'ACDI, au Conseil canadien des Églises pour aider les réfugiés mozambicains dans divers pays de la région et les personnes déplacées au Mozambique.¹³² Le député Walter Maclean signait par ailleurs à Luanda, en Angola, au nom de la ministre des Relations extérieures et du Développement international, deux ententes d'une valeur totale de \$ 17,5 millions, l'une pour financer la plantation d'arbres au Malawi, en Tanzanie et en Zambie, l'autre pour défrayer les coûts de \$ 8,8 millions associés à la recherche de meilleures variétés de haricots en Tanzanie et au Malawi. Ces deux projets, chapeautés par la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, seront financés par l'ACDI.¹³³ Pour répondre à un appel spécial lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Canada octroyait \$ 1 million destinés à rapatrier 58,000 exilés namibiens à temps pour les élections.¹³⁴ L'intervention canadienne se faisait également sentir dans le secteur de la santé. L'ACDI versait fin février \$ 250,000 à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Laval, dans le cadre des activités du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,¹³⁵ afin d'appuyer des projets de formation en santé familiale. La ministre responsable de l'ACDI, Mme Monique Landry, lançait le 24 février un programme de lutte contre le sida dans les pays francophones d'Afrique, en collaboration avec le Centre de coopération internationale en santé et développement de l'Université Laval. Ce programme, dont la mise en oeuvre sera échelonnée sur une période de cinq ans, est évalué à \$ 22 millions de dollars.¹³⁶ Le Canada s'était auparavant engagé, fin janvier, à aider le Nigeria à mettre sur pied un programme d'éducation visant à contrer le sida et ce, grâce aux budgets du Centre de recherches pour le développement international, ainsi qu'à fournir, fin février, \$ 236,438 à des ONG pour combattre une épidémie de méningite en Éthiopie.¹³⁷ L'ACDI annonçait également le financement d'un projet pilote d'irrigation au Sahel (environ \$ 850,000), d'un programme de l'Université de Regina au Cameroun (\$ 172,000 par an pendant cinq ans), d'un projet de coopération de \$ 6,56 millions de l'Université Laval avec le Centre ivoirien de

131. *The Globe and Mail*, 9 mars 1989, p. A2; Todd SHIELDS, *The Globe and Mail*, 9 mars 1989, pp. A1 et A2; Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 15 mars 1989, p. A8.

132. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 25*, 7 février 1989.

133. ACDI, *Communiqué no 89-08*, 3 février 1989.

134. ACDI, *Communiqué no 89-14*, 23 février 1989.

135. ACDI, *Communiqué no 89-18*, 28 février 1989.

136. ACDI, *Communiqué no 89-16*, 24 février 1989; *Le Devoir*, 25 février 1989, p. A3.

137. *Le Devoir*, 31 janvier 1989, p. A2; ACDI, *Communiqué no 89-19*, 28 février 1989.

recherches économiques et sociales et d'une vente de services agricoles au Cameroun (\$ 3,64 millions).¹³⁸

M — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

1 — Le Canada et la coopération économique

La coopération économique Canada-Asie et la création éventuelle d'une institution économique régionale pour l'Asie-Pacifique faisaient l'objet de quelques déclarations de la part des autorités canadiennes au cours du premier trimestre. Le 27 février, Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international, participait à la Conférence « Ouverture sur le Pacifique » et invitait les entreprises canadiennes à profiter des possibilités économiques que présente la région Asie-Pacifique. Mme Landry déclarait à son auditoire que le Canada prépare actuellement une stratégie, intitulée « Pacifique 2000 », visant à faire du Canada un partenaire clé du dynamisme de la région Asie-Pacifique.¹³⁹ Deux jours plus tôt, c'est le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, de passage à Tokyo à l'occasion des funérailles de l'empereur Hirohito, qui mettait en garde le Japon et l'Australie contre la tentation de créer une organisation économique régionale excluant le Canada. Réagissant à la proposition formulée le mois précédent par M. Bob Hawke, premier ministre de l'Australie, à l'effet de créer une version asiatique de l'OCDE, M. Crosbie rappelait que le Canada se considère comme une nation du Pacifique. Par conséquent, le Canada s'attend à prendre une part active dans tout développement d'une organisation de cette nature. Rappelant les deux priorités de son gouvernement en matière de commerce international pour les années '90, soit les relations avec les pays du Pacifique et la préparation à l'Europe de 1992, M. Crosbie profitait de son séjour à Tokyo pour y rencontrer le ministre australien aux Négociations commerciales ainsi que les ministres japonais des Affaires étrangères et du Commerce international et de l'Industrie.¹⁴⁰ Deux semaines plus tard, c'est le sous-ministre au Commerce international, M. Gerald Shannon, qui, s'adressant à la presse à Tokyo, réitérait la revendication du Canada d'être membre à part entière de toute organisation économique ou commerciale regroupant les pays de la région Asie-Pacifique.¹⁴¹ M. John Crosbie revenait à la charge le 21 mars lors d'une allocution à Waitangi, en Nouvelle-Zélande. Le ministre du Commerce international rappelait qu'une organisation de coopération économique dans cette région avait la faveur du Canada, que les limites des possibilités actuelles de consultation en rendaient la création nécessaire, mais que la nature et les modalités de fonctionnement de cette nouvelle institution devraient faire l'objet de consultations. Le futur groupe devrait, selon M. Crosbie, inclure le Canada, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.¹⁴²

138. John HARRIS, *The Globe and Mail*, 17 février 1989, p. A10; ACDI, *Communiqué no 89-17*, 27 février 1989; ACDI, *Communiqué no 89-15*, 24 février 1989; Gouvernement du Canada, *Communiqué no 48*, 3 mars 1989.

139. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 42*, 27 février 1989.

140. Edith TERRY, *The Globe and Mail*, 27 février 1989, p. B13.

141. Edith TERRY, *The Globe and Mail*, 9 mars 1989, p. B12.

142. *The Globe and Mail*, 22 mars 1989, p. B18; Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 61*, 28 mars 1989; Ministre du Commerce extérieur, *Discours no 10*, 21 mars 1989.

2 – L’Afghanistan

La Grande-Bretagne, chargée de la responsabilité diplomatique pour les ressortissants de six pays, dont le Canada, leur demandait le 19 janvier de quitter l’Afghanistan pendant que des vols commerciaux étaient encore disponibles. Le chargé d’affaires britannique avisait ces personnes par la même occasion que le Grande-Bretagne ne prévoyait pas organiser d’évacuation d’urgence.¹⁴³ Le 16 février, le secrétaire d’État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, faisait savoir par voie de communiqué sa satisfaction devant le retrait des troupes soviétiques d’Afghanistan. Rappelant que ce départ mettait fin à « un chapitre tragique dans l’histoire de ce pays », M. Clark souhaitait que l’avenir permette la mise en place d’un gouvernement représentatif dans ce pays. Enfin, il affirmait que le retrait des troupes soviétiques donnait lieu à un climat de confiance propice à l’amélioration des relations Est-Ouest.¹⁴⁴

3 – La Chine

L’attaché commercial du Canada en Chine faisait connaître début février les statistiques provisoires relatives au commerce entre les deux pays pour 1988. Les exportations totales du Canada en Chine atteindraient \$ 2,1 milliards pour les neuf premiers mois de 1988, soit une hausse de \$ 1,03 milliard pour la même période l’an dernier. Le blé, la potasse et les résines de polyéthylène auraient connu les hausses les plus considérables. Les importations de produits chinois au Canada, constituées principalement de denrées comestibles et de tissus et vêtements, passent de \$ 735,6 millions à \$ 595,3 millions pour la même période.¹⁴⁵ Il était également question, à la mi-février, du projet de barrage hydro-électrique des Trois Gorges. On sait déjà que l’étude de faisabilité financée par l’Agence canadienne de développement international au coût de \$ 14 millions de dollars était réalisée par un consortium canadien.¹⁴⁶ Les auteurs de l’étude rendue publique le 14 février concluaient que la réalisation du barrage est financièrement, techniquement et économiquement réalisable.¹⁴⁷ De plus, le *Globe and Mail* faisait état dans son édition du 20 février des retards encourus dans la construction de la nouvelle ambassade canadienne en Chine. Prévue pour s’étaler sur une période de 20 mois, la construction n’en serait qu’à mi-chemin après 30 mois. Enfin, le Canada faisait connaître le 7 mars aux représentants de l’ambassade de Chine populaire ses préoccupations relatives au respect des droits humains au Tibet. Tout en reconnaissant la souveraineté de la Chine sur le Tibet, le Canada demandait aux autorités chinoises de respecter les droits et libertés et manifestait à Beijing les inquiétudes du Canada devant les récents événements survenus à Lhassa.¹⁴⁸

143. *The Globe and Mail*, 20 janvier 1989, p. A5.

144. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 30*, 16 février 1989.

145. Jan WONG, *The Globe and Mail*, 3 février 1989, p. B13.

146. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 15 février 1989, p. A8.

147. Marie TISON, *Le Devoir*, 15 février 1989, p. B11.

148. Jan WONG, *The Globe and Mail*, 20 février 1989, pp. A1 et A21; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 55*, 10 mars 1989.

4 - Le Japon

Début janvier, le premier ministre Mulroney faisait parvenir au gouvernement japonais un message de condoléances et de sympathie à l'occasion du décès de l'empereur Hirohito. Le gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé, et le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, représentaient le Canada aux funérailles d'État. Les deux membres de la délégation officielle du Canada se joignaient aux représentants des autres pays pour rencontrer le nouvel empereur Akihito.¹⁴⁹

La réunion à Tokyo d'un si grand nombre de dirigeants du monde entier permettait de multiplier les rencontres bilatérales et multilatérales. Ainsi, M. Crosbie rencontrait, outre les ministres japonais des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministre australien aux Négociations internationales, déjà mentionnés, le vice-président de la CEE, M. Andriessen et le directeur-général du GATT, M. Arthur Dunkel.¹⁵⁰

Par ailleurs, le Canada et le Japon travaillaient de concert pour élaborer un programme spatial d'étude de la haute atmosphère. Dans le cadre de cette collaboration, le Canada fournit un spectromètre de masse équipant le satellite japonais Exos-D, lancé le 20 février au Japon, ainsi qu'une antenne au sol servant à capter les données transmises par le satellite. Selon *Le Devoir*, les deux pays devraient se partager les données et les résultats des analyses.¹⁵¹

5 - Aide humanitaire et aide au développement

En réponse à un appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense annonçaient la contribution canadienne aux efforts d'assistance et d'aide humanitaire pour les réfugiés afghans. Le Canada aidera à la formation pour la reconnaissance et le désamorçage des mines et fournira, au cours des deux prochaines années, une somme de 22 millions de dollars destinée au Programme de rapatriement et de réhabilitation pour l'Afghanistan. Notons que cette somme s'ajoutera aux 19 millions de dollars déjà octroyés annuellement pour les réfugiés afghans au Pakistan.¹⁵²

Par ailleurs, Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international annonçait le 17 janvier 1989 l'octroi d'une aide alimentaire de \$ 5,5 millions au Pakistan. Qualifiée par la ministre de « témoignage concret de l'appui qu'offre le Canada au nouveau gouvernement démocratique du premier ministre Benazir Bhutto », cette somme servira à acheter, via l'ACDI, de 20,000 à 25,000 tonnes de blé canadien.¹⁵³ D'autres projets étaient aussi annoncés au cours du trimestre. Le 16 janvier, le ministre du Commerce extérieur annonçait la signature

149. Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 9 janvier 1989, p. A4; *Le Devoir*, 22 février 1989, p. A2; Edith TERRY, *The Globe and Mail*, 22 février 1989, pp. A1 et A2.

150. Edith TERRY, *The Globe and Mail*, 22 février 1989, pp. A1 et A2.

151. *Le Devoir*, 20 février 1989, p. B13.

152. Gouvernement du Canada, *Communiqué AFN: 13/89*, 21 février 1989.

153. ACDI, *Communiqué no 89-03*, 17 janvier 1989.

d'un contrat entre le gouvernement indien et la Corporation commerciale canadienne, au montant de 166 millions de dollars, en vue de la fourniture par la compagnie Met-Chem de Montréal d'équipements et de services relatifs à la production minière.¹⁵⁴ Dans le cadre du Programme de coopération institutionnelle de l'ACDI, Mme Monique Landry, concluait le 17 février une entente avec l'Université de Calgary pour un projet de formation et de soutien à deux institutions du Bhoutan.¹⁵⁵ Quelques jours plus tôt, soit le 6 février, on apprenait que l'ACDI financera, au montant de 420,000 dollars, une étude de faisabilité concernant la production de gaz de pétrole liquéfié au Bangladesh.¹⁵⁶

O — Chronologie thématique*

Participation canadienne à l'EXPO 92

12 janvier:

MM. Joe Clark et John Crosbie, respectivement secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ministre du Commerce extérieur, annoncent la participation du Canada à l'Exposition internationale de Séville, du 20 avril au 12 octobre 1992. La présence canadienne en Espagne permettra de faire valoir l'expertise canadienne en matière d'innovation et de technologie, notamment en matière de recherches sur les eaux glaciales et de biotechnologies.

Une Canadienne à la direction du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

1^{er} février:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures salue l'entrée en fonction de Mme Sharon Capeling à titre de présidente du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Cette agence des Nations Unies a pour double mandat de favoriser des décisions positives au sein du système onusien et d'appuyer des projets améliorant la condition des femmes. Le Canada alloue, en 1988-89, \$ 1,15 million au Fonds, dont le budget total s'élève à \$ 6,5 millions.

Un Canadien à la tête de la Force des Nations Unies à Chypre

3 février:

On apprend qu'à la suite d'une requête des Nations Unies, c'est un Canadien qui pour la première fois en trente ans commandera une force de paix des Nations Unies. Le major-général Clive Milner dirigera les 2300 militaires de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (FNUC), et à ce titre, il relèvera directement du Secrétaire général, avec rang de secrétaire général adjoint.

154. Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 007*, 16 janvier 1989.

155. ACDI, *Communiqué no 89-11*, 17 février 1989.

156. ACDI, *Communiqué no 89-07*, 6 février 1989.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Accords sur les services aériens

13 février:

Le *Globe and Mail* rapporte que des pourparlers auraient été engagés entre Iran Air et Air Canada dans le but d'établir un lien aérien direct entre l'Iran et le Canada. Selon le journal, Iran Air proposerait l'établissement de vols à direction de Mirabel. Air Canada serait en échange autorisé à atterrir à Téhéran.

21 février:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Transports annoncent la conclusion de nouveaux accords sur les services aériens avec le Danemark, la Norvège et la Suède, qui permettront à la compagnie Canadien International d'établir des liaisons avec Copenhague, Oslo et Stockholm, pendant que la compagnie SAS desservira Toronto. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est dit heureux que ces accords permettent de rétablir les liaisons aériennes entre le Canada et la Scandinavie. Le ministre des Transports annonce pour sa part que les nouveaux services seront accessibles au public dès cet été.

L'Agence spatiale dans la région de Montréal

1^{er} mars:

Le gouvernement fédéral annonce que l'Agence spatiale aura son siège dans la région de Montréal. Cette agence, que convoitaient Montréal et Ottawa, constituera le centre de décision du programme spatial civil du Canada. Elle sera également responsable de la participation canadienne à la station spatiale américaine et à l'Agence spatiale européenne.

Requête en extradition d'un présumé terroriste

Janvier-Mars:

En janvier, la Haute Cour d'Angleterre entendait les parties en appel dans la requête en extradition inscrite par le Canada à l'endroit du présumé terroriste Inderjit Singh Reyat, soupçonné d'avoir participé à un attentat survenu à l'aéroport de Tokyo en 1985. La Cour maintenait en appel, dans une décision rendue le 24 janvier, la décision rendue plus tôt par une instance inférieure d'extrader vers le Canada l'ancien résident de la Colombie-Britannique. Le 22 mars, la Haute Cour confirmait son jugement sur sept des huit chefs d'accusation, dont cinq chefs de possession d'explosifs et deux accusations de meurtre.

Affaire d'espionnage au profit de l'Union soviétique

Février-Mars:

Le Canadien Stephen Ratkai plaidait coupable à une accusation d'espionnage et à une autre accusation de tentative d'espionnage lors d'un procès qui avait lieu ce trimestre à Terre-Neuve. Accusé en vertu de la Loi sur les secrets officiels, M. Ratkai, âgé de 26 ans, était jugé coupable et condamné à neuf ans de prison le 9 mars.

Nominations diplomatiques

Janvier-Mars :

Au cours du trimestre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait la nomination de MM. Francis Filleul au poste d'ambassadeur en Éthiopie et David Peel à celui d'ambassadeur à la négociation sur les Forces armées conventionnelles en Europe et aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité. M. Clark nommait également M. Percy T. Eastham, Consul général à San Francisco.

II — Les relations extérieures du Québec

(janvier à mars 1989)

A — Aperçu général

Le premier trimestre de 1989 était marqué par le long séjour du premier ministre Bourassa en Europe, par la préparation du Sommet de Dakar et des Jeux de la Francophonie, de même que par l'annonce de nouvelles mesures concernant le libre-échange et l'immigration. On assistait également à l'annonce de modifications dans la représentation du Québec à l'étranger.

Au cours de sa tournée européenne, M. Bourassa, prenant exemple du cas belge, s'est interrogé sur la possibilité pour le Québec d'acquérir, dans le cadre des négociations constitutionnelles, une autonomie internationale lui donnant la capacité de signer des traités et des ententes avec des pays étrangers dans les secteurs de sa juridiction. Reconnaissant que le Québec jouissait déjà d'une marge de manoeuvre. M. Bourassa notait qu'une reconnaissance juridique inscrite dans la Constitution clarifierait la situation et assurerait au Québec une certaine protection. Au retour de son voyage, M. Bourassa justifiait sa tournée en affirmant que « le Québec doit assurer sa place sur ce nouvel échiquier mondial et y jouer pleinement son rôle ».¹

Tant lors du voyage de M. Bourassa en Europe que par différentes déclarations de ministres québécois, on a senti au cours du trimestre la volonté du gouvernement d'inscrire les activités internationales du Québec dans le contexte des grands mouvements qui transforment l'économie mondiale, notamment la libéralisation des échanges incarnée par l'Accord de libre-échange et le marché unique européen de 1993.²

Pour sa part, le ministre des Affaires internationales du Québec, M. Paul Gobeil, rendait publiques les modifications qu'il compte apporter à la représentation du Québec à l'étranger. M. Gobeil considère prioritaires les relations avec la Corée du Sud, l'Espagne et le Brésil et envisage d'y ouvrir des bureaux à l'automne 1989. Le ministre souhaite également créer trois nouveaux postes aux États-Unis, nommer éventuellement un conseiller en Union soviétique et améliorer la représentation

1. Donald CHARETTE, *Le Devoir*, 1^{er} février 1989, pp. A1 et A8; Robert MCKENZIE, *The Globe and Mail*, 4 février 1989, cité par l'*Argus* du 10 février 1989, p. A6; Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 11 février 1989, cité par l'*Argus* du 14 février 1989, p. B4; *Le Devoir*, 6 février 1989, p. A14; Lise BISONNETTE, *The Globe and Mail*, 11 février 1989, p. D2.

2. Jean-Eudes SAINT-LAURENT, *Québec économique international*, vol. 6, no. 4, Hiver 1989, pp. 6-8.